

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**INVITATION TO TENDER**  
**APPEL D'OFFRES**

**Tender To: Public Works and Government Services  
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Title - Sujet</b> Entretien équipement de sécurité	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 51307-121021/A	<b>Date</b> 2013-05-02
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 51307-12-1021	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$MTC-480-12310
<b>File No. - N° de dossier</b> MTC-2-35245 (480)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-05-22</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Belisle (mtc480), France	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mtc480
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 496-3881 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (514) 496-3822
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> MINISTERE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS Achats et magasins Hôpital Ste-Anne 305 BLVD ANCIENS COMBATTIANTS STE ANNE D BELLEVUE Québec H9X 1Y9 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
.	
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

51307-121021/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35245

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc480

Client Ref. No. - N° de réf. du client

51307-12-1021

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS

Le gouvernement du Canada transfère son Service électronique d'appels d'offres du gouvernement de MERX à [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres) le 1er juin 2013.

**À compter du 1er juin 2013**, les appels d'offres du gouvernement (avis d'appels d'offres et demandes de soumissions) seront affichés et disponibles gratuitement sur [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres), un site Web du gouvernement du Canada.

Le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement sur [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres) sera la source unique faisant autorité pour les appels d'offres du gouvernement du Canada assujettis aux accords commerciaux ou aux politiques ministérielles qui exigent que les appels d'offres soient annoncés publiquement.

Pour obtenir plus d'informations détaillées, visitez la section Foire aux questions sur [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres).

Après le 1er juin 2013, tous les appels d'offres et les documents et modifications pertinents seront sur [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres).

À compter du 1er juin 2013, les fournisseurs devront se rendre sur le site [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres) pour vérifier la présence de modifications qui auraient été apportées aux appels d'offres affichés sur MERX avant le 1er juin.

Ajoutez le site [Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres) à vos signets préférés dès maintenant pour être prêt le 1er juin.

---

## TABLE DES MATIÈRES

### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Compte rendu
4. Les exceptions relatives à la sécurité nationale

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables
5. Évaluation du rendement
6. Visite facultative

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences relatives à la sécurité

### PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
7. Paiement
8. Instructions relatives à la facturation
9. Attestations
10. Lois applicables
11. Ordre de priorité des documents
12. Clauses du Guide des CCU

### Liste des annexes

- |          |   |
|----------|---|
| Annexe A | Énoncé des travaux / Devis                          |
| Annexe B | Tableau des prix                                    |
| Annexe C | Liste des exigences relatives à la sécurité (LVERS) |

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce document contient une exigence en matière de sécurité laquelle est obligatoire pour toute la durée du contrat subséquent.

Voir ci-joints, les documents relatifs à la sécurité ainsi que la clause s'y rapportant (format PFD).

### **2. Énoncé des travaux**

Contrat pour les services de vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé pour le Ministère des anciens combattants, Hôpital Ste-Anne-de-Bellevue conformément à l'annexe A.

### **3. Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (19-11-2012) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : (120) jours

## 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention «exclusif» vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention «exclusif» feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la Province de Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 5. Évaluation du rendement

Les soumissionnaires doivent noter que le Canada évaluera le rendement de l'entrepreneur pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Cette évaluation portera sur la qualité de l'exécution des travaux, les délais d'exécution, la gestion de projet, la gestion du contrat et la gestion de la santé et sécurité. Si le rendement de l'entrepreneur est jugé insatisfaisant, les privilèges lui permettant de présenter des soumissions dans le cadre de travaux ultérieurs pourront être suspendus indéfiniment. Le formulaire PWGSC-TPSGC 2913, SELECT - Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur, est utilisé pour évaluer le rendement.

## 6. Visite facultative des lieux

Il y aura une visite des lieux le:

**Date de visite : 14 mai à 10 h 00**

Les soumissionnaires doivent se présenter à l'entrée des employés au :

305, boul. des Anciens-Combattants  
Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec  
Tél. 514-457-3440, poste 2400

Personne responsable de la visite :

M. Gilles Perry

Technicien en mécanique, Services techniques

Les soumissionnaires sont priés de confirmer leur présence par courriel à l'autorité contractante (2) jours avant la visite prévue: [france.belisle@tpsgc.gc.ca](mailto:france.belisle@tpsgc.gc.ca). On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique 1 copie papier  
Section II : Soumission financière 1 copie papier  
Section III : Attestations 1 copie papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **1.1 Évaluation technique**

**L'entrepreneur doit fournir une preuve écrite à l'effet qu'il possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans la discipline respective relié au travaux.**

#### **1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

### **2. Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

### **3. Exigences relatives à la sécurité**

Ci-joints, la clause ainsi que la liste d'exigences en matière de sécurité.

---

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste en vertu de l'article 01 des Instructions uniformisées 2003, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe requise à cet égard, aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ci-joints, la clause ainsi que la liste d'exigences en matière de sécurité.

### 2. Énoncé des travaux

Services de vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé pour le Ministère des anciens combattants, Hôpital Ste-Anne-de-Bellevue conformément à l'annexe A.

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2010C (25-04-2013), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'octroi pour une période d'un (1) an.

## 4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) périodes supplémentaires de (1) année, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : France Bélisle  
 Titre : Agent de négociation  
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
 Direction générale des approvisionnements  
 Adresse : 800, rue de la Gauchetière ouest  
 Portail sud-est, 7e étage  
 Montréal, Qc H5A 1L6  
 Téléphone : 514-496-3881  
 Télécopieur : 514-496-3822  
 Courriel : france.belisle@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

***Sera indiqué au moment de l'octroi.***

Nom : \_\_\_\_\_  
 Titre : \_\_\_\_\_  
 Organisation : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant,

celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 6. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## 7. Paiement

### 7.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux établit conformément à la base de paiement, jusqu'à une limitation des dépenses de \_\_\_\_\_ \$ (le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat). La taxe sur les produits et services est en sus.

### 7.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_ \$ (le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat). La taxe sur les produits et services est en sus.

2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :

a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou

b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou

c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### 7.3 Instructions relatives à la facturation

H1008C (12-05-2008)

---

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

## **8. Attestations**

### **8.1 Conformité**

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## **9. Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (inscrire la province) les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **10. Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (25-04-2013, Conditions générales - services (complexité moyenne)
- c) Annexe **A** Énoncé des travaux/Devis
- d) Annexe **B** Tableau des prix
- e) Annexe **C** Exigences relatives à la sécurité
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## **11. Clauses du Guide des CCUA**

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Solicitation No. - N° de l'invitation

51307-121021/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTC-2-35245

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc480

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

51307-12-1021

---

**ANNEXE « A »**

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX/DEVIS**  
**Vérification et entretien du système de contrôle d'accès**  
**et de caméras en circuit fermé**

**(voir document en PDF ci-joint)**

---

**ANNEXE « B »**

**Tableau des prix**

**(Voir document en PDF ci-joint)**

---

**ANNEXE C**

**Clause relative aux exigences en matière de sécurité**

**Liste de vérification d'exigences relatives en matière de sécurité (LVERS)**

ANCIENS COMBATTANTS

CANADA

Hôpital Sainte-Anne  
305, boul. Des Anciens Combattants  
Ste-Anne-de-Bellevue  
Québec H9X 1Y9

VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS  
ET DE CAMÉRAS EN CIRCUIT FERMÉ

---

Hôpital Ste-Anne  
Services techniques

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

---

**Hôpital Ste-Anne**  
**305, boul. Des Anciens Combattants**  
**Ste-Anne-de-Bellevue**  
**Québec H9X 1Y9**  
**janvier 2013**

---

<b>DEVIS</b>	<b>SECTIONS</b>	<b>NOMBRE DE PAGES</b>
	- Index du devis	1
	- 1 CAC Prescriptions générales	23
	- 2 CAC Étendue des travaux	29
	- Tableau des prix	2

**TABLE DE MATIÈRE**

SECTION 1 CAC - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES .....	1
1. DESSINS .....	1
2. CONDITIONS .....	1
3. TRAVAUX À TAUX HORAIRE (RÉPARATIONS ET APPELS DE SERVICE) .....	1
4. DÉFECTUOSITÉS ET CONDITIONS ANORMALES.....	2
5. PIÈCES ET OUTILLAGE .....	2
6. MAIN D'OEUVRE.....	3
7. PÉRIODE DE TRAVAIL.....	3
8. MISE HORS TENSION .....	3
9. SÉCURITÉ DES LIEUX .....	3
10. EXIGENCES DE L'HÔPITAL STE-ANNE.....	4
11. DÉBUT DES TRAVAUX .....	4
12. CONNAISSANCE DES LIEUX ET DES SYSTÈMES .....	4
13. PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIÉTÉ .....	4
14. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE .....	5
15. PROPRIÉTÉ DES LIEUX.....	5
16. INSTRUCTIONS.....	5
17. COMMUNICATIONS.....	5
18. RAPPORT, CERTIFICATS ET FEUILLE DE TRAVAUX .....	6
19. INSTRUCTION DU MANUFACTURIER.....	6
20. DEMANDE D'ISOLEMENT ET DE TRANSFERT ÉLECTRIQUE .....	6
21. ADDITIONS/MODIFICATIONS .....	7
22. CLAUSES SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	7
23. TRAVAIL À CHAUD .....	19
SECTION 2 CAC – ÉTENDUES DES TRAVAUX.....	1
1. GÉNÉRALITÉS.....	1
2. RAPPORTS.....	1
3. VÉRIFICATIONS ET ENTRETIEN.....	2
4. LISTE D'ÉQUIPEMENT .....	10
TABLEAU DES PRIX.....	2

## **PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 1 de 23

### **SECTION 1 CAC - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES**

#### **1. DESSINS**

1. Aucun dessin n'est annexé au présent devis.

#### **2. CONDITIONS**

1. Toutes les clauses, des conditions générales s'appliquent aux présents travaux et en régissent l'exécution.
2. La section 1 CAC de ce devis sera exécutée à taux forfaitaire établi à la partie "A" du tableau des prix à compléter.
3. Si des travaux de réparations sont requis et autorisés par le responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne ou son représentant, ils seront effectués au taux horaire établi à la partie "B" du tableau des prix à compléter.
4. L'entrepreneur devra fournir en tout temps, un service d'urgence afin de couvrir les pannes possible. Il devra s'assurer que le personnel requis sera sur place dans un délai maximum de trois (3) heures. Les appels de service et commandes de travaux ne peuvent être autorisés que par le responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne ou son représentant.
5. L'entrepreneur fournira l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution des travaux d'entretien ou de réparation dont il est responsable.
6. Cette offre couvre une période d'une (1) année avec l'option de deux périodes d'une année chacune pour un service d'entretien préventif de l'équipement ou système(s) énuméré(s) à la section 2 CAC de ce devis, selon les fréquences indiquées.

#### **3. TRAVAUX À TAUX HORAIRE (RÉPARATIONS ET APPELS DE SERVICE)**

1. L'exécution des travaux de réparation à taux horaire et les appels de service devront, dans tous les cas, être préalablement autorisés par le responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne et confirmés par la présentation du formulaire "Commande subséquente à un contrat" dûment rempli.
2. Les taux horaires applicables seront ceux établis sur la Partie "B" lorsque les travaux seront effectués à temps simple et doivent inclure les bénéfices marginaux, transport, les frais d'administration et le profit.
3. Pour les appels d'urgence seulement, une période d'une (1) heure sera allouée pour le transport au lieu de travail, soit une demi-heure pour l'aller et une demi-heure pour le retour.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 2 de 23

### 4. DÉFECTUOSITÉS ET CONDITIONS ANORMALES

1. Les défauts ou conditions anormales des systèmes, de l'appareillage et de l'équipement découvert pendant l'inspection devront être rapidement indiqués au responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne ou son représentant et celui-ci aura alors la responsabilité d'y remédier. Si les services d'un électricien licencié sont nécessaires, pour l'installation de fils ou de canalisation de fils ou de canalisations électriques par exemple, le responsable technique de l'immeuble ou son représentant pourra, à son choix engager l'entrepreneur du présent contrat ou un autre pour effectuer de tels travaux. Dans les deux (2) cas, l'entrepreneur fournira ses conseils techniques au représentant de l'Hôpital Ste-Anne pour aider à corriger de telles défauts ou conditions anormales.
2. L'entrepreneur est responsable des travaux d'entretien, de réparation ou de réglage à l'équipement ou aux systèmes, s'ils sont effectués par son sous-traitant. Par contre, les travaux effectués par un autre entrepreneur choisi par l'Hôpital Ste-Anne n'engagent pas la responsabilité de l'entrepreneur, sauf dans la mesure où l'entrepreneur effectue, par la suite, une vérification d'inspection de l'équipement ou des systèmes ainsi réparés ou réglés.
3. Lors de réparations effectuées par l'entrepreneur, celui-ci doit laisser sur les lieux aux fins de vérification toute pièce défectueuse ayant été remplacée et inscrire ceci au rapport.

### 5. PIÈCES ET OUTILLAGE

1. L'entrepreneur est tenu de réparer ou, lorsque nécessaire, de remplacer les pièces usées par des pièces neuves.
2. L'entrepreneur fournira les instruments, l'outillage et tous les matériaux (ou pièces) nécessaires à l'entretien, la réparation ou le remplacement des pièces couverts par le contrat.
3. Les pièces de rechange devront être authentiques et provenir des fabricants des équipements. Lorsqu'il est impossible de se procurer des pièces ou matériaux de rechange authentiques, l'entrepreneur devra alors utiliser des équivalents dont la qualité sera tout au moins égale ou supérieure à celle des originaux; les équivalents devront être approuvés par le représentant de l'Hôpital Ste-Anne.
4. L'Hôpital Ste-Anne se réserve le droit de décider de la qualité des pièces de rechange; cette décision sera finale et sans appel.
5. Toutes pièces installées sans approbation ou trouvées non conformes par le représentant de l'Hôpital Ste-Anne devront être remplacées dans les huit (8) jours, sinon, l'entrepreneur sera considéré en défaut.
6. Tout changement de pièces devra être préalablement autorisé par le représentant de l'Hôpital Ste-Anne.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 3 de 23

### 6. MAIN D'OEUVRE

---

1. La main-d'œuvre sera fournie par l'entrepreneur et devra être pleinement qualifiée.
2. L'Hôpital Ste-Anne se réserve le droit de refuser et de demander le remplacement de toute personne qu'il juge inacceptable.
3. L'entrepreneur verra à surveiller ses employés de façon à s'assurer de leur bonne conduite et tenue personnelle et à restreindre les déplacements dans les édifices aux exigences particulières des travaux à effectuer.
4. L'Hôpital Ste-Anne mettra à la disposition de l'entrepreneur, une personne qui le guidera au besoin, durant la période des travaux.

### 7. PÉRIODE DE TRAVAIL

---

1. La période et l'horaire de travail devront être établis et harmonisés avec le calendrier préalablement entendu entre l'entrepreneur et le responsable technique et/ou le représentant autorisé de l'Hôpital Ste-Anne.

### 8. MISE HORS TENSION

---

1. Aucune mise hors tension d'un appareillage et/ou équipement quelconque du propriétaire ne devra se faire à moins d'un avis officiel émis à l'entrepreneur par le responsable technique et/ou le représentant autorisé de l'Hôpital Ste-Anne.

### 9. SÉCURITÉ DES LIEUX

---

1. L'entrepreneur et les représentants de sa firme doivent se soumettre aux règlements de sécurité de l'édifice.
2. L'entrepreneur fournira les directives, les avis, écriteaux permettant d'aviser le responsable technique et/ou le représentant autorisé de l'Hôpital Ste-Anne et les occupants de l'immeuble des travaux en cours.
3. Le matériel devra être livré à l'endroit stipulé par l'administrateur de l'édifice. Les représentants de l'entrepreneur devront libérer cet endroit sur réception du matériel à moins d'autorisation contraire de la part du responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne.
4. L'entrepreneur ou ses représentants devront signer le registre des présences à l'endroit désigné par le responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne ou son représentant autorisé. Ils devront indiquer l'heure d'entrée et de sortie ainsi que les motifs de la visite.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 4 de 23

### 10. EXIGENCES DE L'HÔPITAL STE-ANNE

---

1. L'entrepreneur devra avoir suffisamment de personnel et démontrer que chaque personne, les apprentis exceptés, possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans leur discipline respective et avoir une cote de sécurité établie pour l'Hôpital Ste-Anne.
2. Seul le personnel qualifié possédant les attestations appropriées sera admis à exécuter les travaux relatifs aux disciplines électriques, électroniques et pneumatiques, suivant le cas.
3. L'entrepreneur sera entièrement responsable des oublis, des bris, des incompétences et implications de son personnel.

### 11. DÉBUT DES TRAVAUX

---

L'entrepreneur devra débiter les travaux d'entretien des systèmes immédiatement après réception de l'avis d'adjudication du contrat.

### 12. CONNAISSANCE DES LIEUX ET DES SYSTÈMES

---

1. Avant de remettre sa soumission, l'entrepreneur doit se renseigner sur les systèmes, les conditions existantes des lieux, et les conditions de travail dans l'édifice où il doit effectuer ses travaux.
2. Aucune réclamation supplémentaire pour de l'équipement spécial ne sera considérée par le Ministère en raison d'un manque de renseignements quelconques.
3. Tous les renseignements techniques requis par l'entrepreneur avant de présenter sa soumission pourront être obtenus auprès de l'autorité contractante.

### 13. PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIÉTÉ

---

1. Prendre toutes les mesures de sécurité et les précautions nécessaires pour protéger les personnes et la propriété contre tout accident ou dommage durant l'exécution des services d'entretien ou de réparation.
2. L'entrepreneur sera explicitement et entièrement responsable des accidents ou dommages causés aux personnes et à la propriété en raison de ses activités sur les lieux.
3. Un soin particulier devra être apporté afin d'éviter de souiller, érafler, endommager ou heurter les parements et des surfaces finies par le contact des pièces d'équipement, échelles, échafaudages ou toutes autres pièces pouvant être utilisées durant l'exécution des travaux.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 5 de 23

### 14. PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

1. Au cours de toutes les opérations, on devra se conformer aux "Normes techniques de protection contre l'incendie" du Commissaire aux incendies du Canada de ressources humaines et développement social du Canada (RHDSC), division du Programme du travail.
2. On peut prendre connaissance de ces normes sur le site Internet du Gouvernement du Canada sous Ressources humaines et développement social du Canada (RHDSC) ou au Complexe Guy-Favreau, 200 René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage, Tour Ouest, Montréal, Québec H2Z 1X4. Téléphone (514) 982-2384.

### 15. PROPRÉTÉ DES LIEUX

1. On ne permettra pas l'accumulation de débris. Après chaque période de travail, l'entrepreneur enlèvera des lieux, tous les rebuts et déchets provenant de l'exécution de son ouvrage. Il devra laisser les lieux dans un état de propreté satisfaisant le représentant de l'Hôpital Ste-Anne.

### 16. INSTRUCTIONS

L'entrepreneur devra se conformer aux instructions ou directives qu'il recevra du responsable technique de:

Hôpital Sainte-Anne  
305, boul. Des Anciens Combattants  
Ste-Anne-de-Bellevue  
Québec H9X 1Y9

L'entrepreneur fera parvenir, en caractères d'imprimerie au responsable technique, ses rapports et tout autre communiqué pertinent à l'exécution de son contrat.

### 17. COMMUNICATIONS

1. Les lieux d'appels, incluant les adresses et les numéros de téléphone où l'entrepreneur, son surintendant ou gérant peuvent être contactés ou rejoints à toutes heures du jour et de la nuit, devront être inscrits sur une liste préparée et mise à jour au besoin par l'entrepreneur et remise au responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne avant le début des travaux.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 6 de 23

### 18. RAPPORT, CERTIFICATS ET FEUILLE DE TRAVAUX

1. Après chaque réparation ou service, fournir trois (3) copies d'une feuille de travail accompagnée des certificats détaillés des pièces de rechange. La feuille de travail devra identifier la tâche accomplie, les pièces qui ont été changées et/ou réparées et le nombre d'heures de chaque intervenant affecté à l'ouvrage. L'entrepreneur présentera des feuilles de travail distinctes pour les travaux d'entretien et les travaux de réparation. Dans les cas d'appels d'urgence, les feuilles de travaux, en plus de détailler ce qui est demandé ci-dessus, devront indiquer la date et l'heure précise de l'appel, l'identité de la personne qui a demandé le service, l'heure d'arrivée de l'entrepreneur sur les lieux ainsi que l'heure où il a quitté.
2. Le responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne ou son représentant autorisé gardera deux (2) copies signées par l'entrepreneur. La troisième copie demeurera la propriété de l'entrepreneur.
3. Lorsqu'il n'y a pas de représentant autorisé sur place, l'entrepreneur devra faire parvenir au responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne deux (2) copies de la feuille de travail dûment signée par le gardien de sécurité en devoir.

### 19. INSTRUCTION DU MANUFACTURIER

Le maintien du service sur les systèmes, l'appareillage et l'équipement, devra être assuré par l'entrepreneur en stricte conformité avec les instructions et directives des manufacturiers et fournisseurs concernés.

### 20. DEMANDE D'ISOLEMENT ET DE TRANSFERT ÉLECTRIQUE

1. L'entrepreneur devra obligatoirement remplir les formulaires "Demande d'isolement et de transfert DPW-MTP2465" dans tous les cas de rupture ou d'isolement électrique décrit ci-après en conformité avec la partie II, section VIII du Code canadien du Travail.
  1. Les artères d'alimentation principales de l'édifice.
  2. Les panneaux et sous-panneaux d'alimentation des artères.
  3. Les barres omnibus.
  4. Les centres de commande de moteurs.
  5. Les circuits d'alimentation d'urgence.
  6. Le système avertisseur d'incendie et l'appareillage de protection contre les incendies.
  7. L'appareillage de protection mécanique (pompe de puisard, etc.)
  8. Le circuit avertisseur pour les services de l'édifice, y compris les appareils de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air.
  9. Les circuits desservant plus d'un appareil.
  10. Les circuits reliés à un seul appareil incorporé dans un système de refroidissement ou de chauffage.
2. L'entrepreneur devra, après avoir dûment rempli le formulaire, faire contresigner celui-ci par le responsable technique avant d'effectuer les travaux.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 7 de 23

### 21. ADDITIONS/MODIFICATIONS

1. L'Hôpital Ste-Anne se réserve le droit de déplacer, modifier ou encore d'ajouter des appareils et des équipements rattachés à ces derniers. L'entrepreneur sera tenu d'en faire l'entretien sans frais additionnels, pourvu que la quantité d'équipement ajoutée n'excède pas 3% des quantités existantes.

### 22. CLAUSES SANTÉ ET SÉCURITÉ

#### 1. CLAUSES GENERALES

- 1.1 En acceptant ce contrat, l'Entrepreneur accepte de prendre en charge toutes les responsabilités normalement dévolues au maître d'œuvre et à l'employeur en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et d'agir comme surveillant des travaux.
- 1.2 L'Entrepreneur doit gérer ses activités de sorte que la santé et la sécurité de son personnel, du public, des occupants de l'immeuble ou de l'installation et du public ainsi que la protection de l'environnement aient toujours préséance sur les questions reliées aux coûts et au calendrier des travaux. De plus, l'Entrepreneur doit respecter l'ensemble des exigences du présent avis.
- 1.3 L'Entrepreneur doit respecter en tout temps les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, du *Code de sécurité pour les travaux de construction*, du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* et du Programme de prévention-cadre du maître d'œuvre de l'hôpital Ste-Anne de juin 2006 et ses annexes lorsqu'elles sont applicables. Ce dernier document est disponible au centre de donnée technique des services techniques de l'hôpital Ste-Anne.
- 1.4 L'Entrepreneur doit exécuter tous les travaux selon l'édition la plus récente du *Code national de prévention des incendies du Canada*, du *Code national du bâtiment* et du *Code canadien de l'électricité* et tous les autres codes ou normes applicables.
- 1.5 L'Entrepreneur doit transmettre au responsable technique un programme de prévention spécifique à l'ensemble des activités qu'il est susceptible de réaliser dans l'immeuble au moins dix (10) jours avant le début des travaux. L'Entrepreneur doit par la suite mettre à jour son programme de prévention si le cours des travaux diffère de ses prévisions initiales. Le responsable technique de l'immeuble peut, suivant la réception du programme et à tout moment durant les travaux, exiger que le programme soit modifié ou complété pour mieux refléter la réalité du milieu de travail. L'Entrepreneur doit alors apporter les corrections requises avant le début des travaux.

Ce programme doit être basé sur l'identification des risques et doit tenir compte des informations et des exigences apparaissant dans le présent devis. Le programme doit être mis en application pendant toute la durée du contrat et doit répondre aux exigences suivantes:

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 8 de 23

- inclure la politique de l'entreprise en matière de santé et de sécurité;
  - inclure l'organigramme des responsabilités en matière de santé et de sécurité;
  - identifier les risques propres à chaque catégorie de tâches qui seront effectuées pour l'exécution du contrat et les mesures préventives correspondantes basées sur les exigences réglementaires;
  - identifier la personne responsable de la mise en application des mesures préventives;
  - tenir compte des risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs de même que celles des occupants de l'immeuble ou de l'installation et du public;
  - inclure les normes de premiers secours et de premiers soins;
  - inclure une procédure en cas d'accident;
  - inclure une grille d'inspection du lieu de travail basée sur le contenu de son identification des risques;
  - inclure les tâches éventuelles de réparation qui pourraient lui être confiées à l'intérieur du présent contrat;
  - inclure l'engagement écrit de tous les intervenants à respecter ce programme de prévention.
- 1.6 En plus de programme spécifié à l'article précédent, pour tous les cas où les travaux à exécuter constituent un chantier de construction au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail L.R.Q., c. S-2.1, l'Entrepreneur doit élaborer et transmettre au responsable technique de l'immeuble un programme de prévention spécifique aux travaux à exécuter, lequel doit être également être transmis à la CSST et à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, conformément à l'article 198 de cette loi. Toutes les exigences relatives à ce programme sont les mêmes que spécifiées à l'article précédent.
- 1.7 Pour tous les cas où les travaux à exécuter constituent un chantier de construction au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail L.R.Q., c. S-2.1, un avis d'ouverture de chantier doit être transmis à la CSST avant le début des travaux et une copie doit être remise au responsable technique de l'immeuble. Une copie de cet avis doit être affichée bien en vue sur le chantier. Lors de la démobilisation, l'avis de fermeture de chantier doit être transmis à la CSST avec copie au responsable technique de l'immeuble.
- 1.8 L'Entrepreneur doit transmettre les documents suivants au responsable technique de l'immeuble :
- une copie des certificats de formation requis pour l'application du présent devis et de la planification sécuritaire des travaux, par exemple: santé et sécurité générale pour les chantiers de construction, amiante, cadénassage, secourisme, etc.);
  - une copie de toutes les fiches signalétiques des produits contrôlés utilisés sur le lieu de travail, et ce, au moins trois jours avant leur utilisation sur le lieu de travail;

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 9 de 23

- les attestations d'examens médicaux de son personnel de surveillance et de tous ses employés, lorsque des examens médicaux sont requis, en vertu d'une loi, d'un règlement, d'une directive, d'un devis ou d'un programme de prévention. Il doit également transmettre par la suite au fur et à mesure et sans délai les attestations d'examens médicaux de toutes les personnes nouvellement arrivées sur les lieux de travail;
  - une copie signée et scellée par un ingénieur de tous les plans et attestations de conformité qui sont requis en vertu du Code de sécurité pour les travaux de construction (S-2.1, r. 6), d'une autre loi, d'un autre règlement ou d'une autre clause du devis ou du contrat. Une copie de ces documents doit également être transmise à la CSST et être disponible en tout temps sur les lieux de travail;
  - un certificat d'inspection mécanique pour la machinerie utilisée pour exécuter les travaux. (exemple: Plates-formes élévatrices);
  - un rapport d'enquête, dans les 24 heures, pour tout accident entraînant une blessure et sur tout incident qui met en lumière un potentiel de risque;
  - une copie, dans les 24 heures, de tout rapport d'inspection, avis de correction, ou recommandations émis par les inspecteurs fédéraux ou provinciaux.
- 1.9 L'Entrepreneur doit s'assurer de l'entretien et du bon état du matériel, de l'équipement, de l'outillage et des équipements de protection utilisés pour effectuer les travaux. Un équipement, un outil ou un équipement de protection qui ne peut être installé ou utilisé sans compromettre la santé et la sécurité des travailleurs ou du public est réputé être inadéquat pour le travail à effectuer. Le responsable technique se réserve le droit d'empêcher l'utilisation de ce matériel ou outillage jugé dangereux, défectueux ou non approprié.
- 1.10 L'Entrepreneur doit s'assurer que ses travailleurs ont reçu la formation et l'information nécessaire pour exécuter les travaux de façon sécuritaire, que tous les outils et l'équipement de protection requis sont disponibles, conformes aux normes, aux lois et aux règlements et qu'ils sont utilisés.
- 1.11 L'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de l'application et du respect des exigences en matière de santé et de sécurité contenues dans les documents contractuels, la réglementation fédérale et provinciale, les normes qui sont applicables et le programme de prévention spécifique aux travaux et se conformer sans délai à toute ordonnance ou avis de correction émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.
- Peu importe le nombre de travailleurs affectés aux travaux, l'Entrepreneur devra désigner une personne qui agira en tant que responsable de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail et lui accorder l'autorité nécessaire pour ordonner l'arrêt et la reprise des travaux lorsqu'il le juge nécessaire pour des raisons de santé et de sécurité.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

### Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

- 1.12 Sans limiter la portée de l'article précédent, le responsable technique de l'immeuble peut en tout temps ordonner l'arrêt des travaux si, selon sa perception, il existe un danger ou un risque pour la santé ou la sécurité du personnel affecté aux travaux ou du public ou pour l'environnement.

L'Entrepreneur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer une communication efficace des informations en matière de santé et de sécurité. Dès leur arrivée sur les lieux de travail, tous les travailleurs doivent être informés des particularités du programme de prévention, de leurs obligations et de leurs droits. Il doit conserver et mettre à jour un registre avec les informations transmises et la signature de tous les travailleurs qui ont reçu ces informations.

L'Entrepreneur doit aviser ses travailleurs qu'ils ont le droit de refuser tout travail qui comporte un danger pour leur santé ou leur sécurité.

- 1.13 L'Entrepreneur doit inspecter les lieux de travail et transmettre à la demande du responsable technique de l'immeuble la grille d'inspection du lieu de travail dûment complétée, une fois par semaine ou suivant la fréquence établie par le responsable technique de l'immeuble, sur le formulaire de commande subséquente.
- 1.14 L'Entrepreneur doit prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour corriger les dérogations aux lois et règlements et les situations dangereuses qui sont identifiées par un inspecteur du gouvernement, par le responsable technique de l'immeuble, par le coordonnateur santé-sécurité de HSA ou lors des inspections périodiques. Transmettre au responsable technique de l'immeuble une confirmation écrite de toutes les mesures prises pour corriger les dérogations et les situations dangereuses.
- 1.15 L'Entrepreneur assume les normes de premiers secours et de premiers soins conformément aux politiques et à la réglementation applicable de même qu'à toute autre clause spécifiée dans ce devis.
- 1.16 L'Entrepreneur doit prendre connaissance de la procédure d'évacuation de l'immeuble et de l'installation et former et informer ses employés à ce sujet pour qu'ils soient en mesure d'appliquer cette procédure.
- 1.17 Pour tous les cas où les travaux à exécuter constituent un chantier de construction au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail L.R.Q., c. S-2.1, un représentant décisionnel de l'Entrepreneur doit assister à toutes et les réunions où il est question de la santé et de la sécurité sur le chantier. L'Entrepreneur doit mettre sur pied un comité de chantier et tenir les réunions conformément aux exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction S-2.1, r.6.
- 1.18 Pour tous les cas où les travaux à exécuter constituent un chantier de construction au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail L.R.Q., c. S-2.1, les informations et les documents suivants doivent être affichés dans un endroit facilement accessible pour les travailleurs :

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 11 de 23

- avis d'ouverture du chantier;
  - identification du maître d'œuvre;
  - politique de l'entreprise en matière de SST;
  - programme de prévention spécifique au chantier;
  - plan d'urgence;
  - fiches signalétiques de tous les produits contrôlés utilisés au chantier;
  - procès-verbaux des réunions du comité de chantier;
  - noms des représentants au comité de chantier;
  - nom des secouristes;
  - rapports d'intervention et de correction émis par la CSST
- 1.19 L'Entrepreneur devra délimiter l'aire de travail, en contrôler l'accès et barricader au besoin.
- 1.20 L'Entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour garder le lieu de travail propre et bien ordonné tout au long des travaux et s'assurer qu'à la fin de chaque journée de travail, le lieu de travail ne comporte aucune condition dangereuse.
- 1.21 Lorsqu'un travailleur exécute un travail seul dans un lieu isolé où il lui est impossible de demander de l'assistance, l'Entrepreneur devra identifier les risques reliés à cette situation et fournir au responsable technique une procédure visant à prévenir ces risques et à obtenir rapidement de l'aide en cas d'urgence.
- 1.22 Lorsqu'une source de danger non spécifiée dans le devis apparaît par le fait ou durant l'exécution des travaux, l'Entrepreneur doit arrêter immédiatement les travaux, mettre en place des mesures de protection temporaires pour les travailleurs et le public et prévenir le responsable technique de l'immeuble verbalement et par écrit. L'Entrepreneur doit par la suite présenter pour approbation les modifications nécessaires avant de procéder au programme de prévention pour que les travaux puissent reprendre en toute sécurité.
- 1.23 En cas d'incident, l'Entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires, incluant l'arrêt des travaux, pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et du public et communiquer sans délai avec le responsable technique.
- 1.24 Le recours à la sous-traitance est interdit sauf avec l'autorisation spéciale du responsable technique de l'immeuble. Celui-ci considérera dans sa décision la capacité du sous-traitant à remplir les présentes exigences.
- 1.25 Les pistolets de scellement ou autres dispositifs à cartouches ne peuvent être utilisés que sur l'autorisation du responsable technique de l'immeuble.
- Nonobstant ce qui précède;
- Toute personne qui utilise un pistolet de scellement doit détenir un certificat de formation et satisfaire à toutes les exigences de la section 7 du Code de sécurité pour les travaux de construction (S-2.1, r. 6);

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 12 de 23

- Tout autre dispositif à cartouche doit être utilisé selon les indications du fabricant et selon les normes et règlements applicables.

1.26 Sur le lieu de travail, l'Entrepreneur devra tenir compte des particularités suivantes dans l'élaboration de sa planification sécuritaire du travail:

Si des travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante sont demandés à l'Entrepreneur, celui-ci devra respecter les exigences de la clause 3.23 du Code de sécurité pour les travaux de construction, Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1) De plus, l'entrepreneur devra s'assurer que son personnel est formé et compétent pour exécuter des travaux sur ou en présence d'amiante. Il devra suivre les procédures de travail de HSA et faire les travaux à risque faible, modéré et technique du sac à gants. (Voir les documents PT 01 à PT 14 sous pli séparé). Pour les travaux de plus grande importance, l'entrepreneur devra aviser le responsable technique de l'immeuble et suivant son approbation écrite recourir à une firme spécialisée.

Certains travaux pourront être demandés sur la toiture: l'Entrepreneur devra indiquer dans son programme de prévention les mesures à prendre pour prévenir les chutes.

Certains travaux pourraient être demandés près d'un plan d'eau ou d'un bassin de rétention: l'Entrepreneur devra indiquer dans son programme de prévention les mesures à prendre pour prévenir les risques de noyade ainsi que les chocs électriques ou les électrocutions.

Certains travaux pourraient être demandés dans les parties hautes de la réception, des usines ou d'autres endroits: l'Entrepreneur devra indiquer dans son programme de prévention les mesures à prendre pour ces travaux en hauteur.

Certaines inspections ou vérifications pourraient être demandées dans les salles électriques: l'Entrepreneur devra indiquer dans son programme de prévention les mesures qu'il entend prendre pour assurer la protection des personnes se trouvant dans ces lieux.

Des travaux pourraient être demandés dans des espaces clos: l'Entrepreneur devra indiquer dans son programme de prévention les mesures qu'il entend prendre pour travailler dans ces endroits et tenir compte des exigences de la clause 2.4 du Code de sécurité pour les travaux de construction, Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1)

Des travaux pourraient être demandés dans des laboratoires: l'Entrepreneur doit s'informer auprès du responsable technique de l'immeuble si des procédures particulières doivent être prises.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 13 de 23

### 2. CLAUSES PARTICULIÈRES

#### 2.1 Cadenassage

- 2.1.1 Pour tout travail sur de l'équipement alimenté en électricité ou susceptible d'être mis en marche de façon accidentelle, l'Entrepreneur doit fournir par écrit et mettre en application une procédure de cadenassage et remplir le formulaire de demande de coupure à la source que lui fournira le responsable technique de l'hôpital.

Bien que la liste suivante ne soit pas exhaustive, voici quelques exemples où l'utilisation du formulaire est obligatoire:

- Les artères d'alimentation principales de l'immeuble
- Les panneaux et sous-panneaux d'alimentation des artères
- Les barres omnibus (blindées)
- Les centres de commandes de moteurs
- Les circuits d'alimentation d'urgence
- L'avertisseur d'incendie et l'appareillage de protection contre les incendies
- L'appareillage de protection mécanique (pompe de puisard, etc.)
- Le circuit d'alarme pour les services d'immeubles, notamment tous les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation
- Les circuits alimentant plusieurs pièces d'équipement
- Les circuits concernant une (1) seule pièce d'équipement utilisée dans un système de refroidissement ou de chauffage

L'Entrepreneur, après avoir dûment rempli le formulaire, devra faire contresigner celui-ci par le responsable du lieu de travail avant d'effectuer tous travaux.

- 2.1.2 Nonobstant les paragraphes précédents, l'Entrepreneur devra en cas d'urgence, obtenir une attestation orale de coupure du responsable technique de l'immeuble et, immédiatement après celle-ci, consigner par écrit la demande d'isolement ou de transfert électrique.
- 2.1.3 La procédure demandée au paragraphe 2.1.1 doit être conforme aux principes énoncés dans la brochure "Le cadenassage" publiée par l'Association paritaire en santé et sécurité du secteur de la construction (ASP Construction).
- 2.1.4 Le personnel de supervision et tous les travailleurs concernés devront avoir suivi le cours "Les techniques de cadenassage" offert par l'ASP Construction (514) 355-6190 ou 1 (800) 361-6190 ou un cours équivalent donné par un autre organisme.
- 2.1.5 Pour tout travail devant absolument être effectué sous tension, l'Entrepreneur doit identifier ces situations par écrit et prévoir les mesures de prévention qui seront appliquées, incluant les équipements de protection individuelle.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 14 de 23

### 2.2 Travaux en hauteur

- 2.2.1 L'Entrepreneur doit fournir lui-même les équipements nécessaires pour le travail en hauteur (ex: Échelles, escabeaux, plates-formes élévatrices, échafaudages, etc.).
- 2.2.2 L'Entrepreneur doit voir à ce que toute personne effectuant des travaux l'exposant à un risque de chute de plus de 2.4 mètres ait une protection contre les chutes.
- 2.2.3 L'Entrepreneur doit planifier et organiser les travaux de façon à favoriser l'élimination à la source des dangers ou la protection collective et ainsi réduire au minimum le recours aux équipements de protection individuelle. Lorsqu'une protection individuelle contre les chutes est requise, les travailleurs devront utiliser un harnais de sécurité conformément à la norme CAN-CSA-Z-259.10 - M90. La ceinture de sécurité ne doit pas être utilisée comme protection contre les chutes.
- 2.2.4 Un équipement, un outil ou un moyen de protection ne pouvant être installés ou utilisés sans compromettre la santé et la sécurité des travailleurs ou du public sont réputés être inadéquats pour le travail à effectuer.
- 2.2.5 Le port du harnais de sécurité est obligatoire dans toutes les plates-formes élévatrices à mât télescopique, articulé ou rotatif.
- 2.2.6 Délimiter une zone de danger à tout endroit où est utilisé un équipement pour le travail en hauteur.

### 2.3 Amiante

Avant le début des travaux susceptibles d'émettre des poussières d'amiante, l'Entrepreneur doit :

- 2.3.1 Fournir une procédure écrite tenant compte de tous les items mentionnés à la section 3.23 du Code de sécurité pour les travaux de construction S-2.1, r-6.
- 2.3.2 Démontrer que tous les travailleurs concernés ont reçu une formation sur les risques reliés à l'amiante et sur la procédure ci-haut décrite (ASP Construction) (art. 3.23.7).
- 2.3.3 Démontrer qu'il a sous la main tout le matériel et les équipements nécessaires au respect de la procédure et à l'exécution sécuritaire des travaux.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 15 de 23

### 2.4 Espaces clos

HSA procède à la classification et à l'évaluation de tous les espaces clos sur les propriétés sous sa garde. Les espaces clos sont répartis en trois classes : 1- risque faible, 2- risque moyen, 3- risque élevé. Pour chacun des espaces clos, un rapport d'évaluation est produit. Ce rapport indique toutes les caractéristiques et les exigences d'entrée de l'espace clos. C'est, entre autres, à partir de ce rapport que seront émis les permis et que seront élaborées les procédures de travail.

#### 2.4.1 **Classe 1:**

Pour tous les espaces clos de classe 1 (à risque faible), toutes les personnes impliquées devront avoir suivi la formation de base. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de mettre en œuvre des pratiques de travail particulières dans les espaces clos à risque faible, l'Entrepreneur doit appliquer des méthodes pour veiller à la santé et la sécurité générale des personnes qui doivent effectuer des travaux dans ces espaces.

Avant d'avoir accès aux espaces clos, l'Entrepreneur doit faire connaître au responsable technique de l'immeuble ou au superviseur, la date et l'heure prévues pour l'accès et la sortie.

Les personnes qui ont accès à des espaces clos à risque faible doivent indiquer les renseignements pertinents dans le Registre d'accès aux espaces clos (Formulaire FEL 103), i.e. toutes les personnes qui pénètrent dans un espace clos doivent enregistrer chaque entrée et chaque sortie.

#### 2.4.2 **Classes 2 et 3:**

Pour tous les espaces clos de classes 2 et 3 (à risque moyen et élevé), les mesures suivantes devront être rigoureusement appliquées.

2.4.2.1 Le programme de prévention de l'Entrepreneur doit contenir une procédure écrite identifiant:

- L'outillage nécessaire pour exécuter le travail;
- L'appareillage installé ou à être installé dans l'espace clos et les mesures à prendre pour son installation, son utilisation, son entretien, sa protection ou son déplacement;
- Les tuyaux et conduites qui pénètrent dans l'espace clos;
- Les risques et les mesures de sécurité à prendre selon le travail à effectuer;
- Les contaminants qu'il est possible de retrouver dans l'espace clos;
- Les moyens et équipements de sauvetage appropriés ainsi que les mesures à prendre en cas d'urgence.

2.4.2.2 L'Entrepreneur doit compléter un permis d'accès disponible auprès de l'agent de prévention de l'hôpital. Le permis est valide pour la durée d'un quart de travail et doit tenir compte des informations contenues dans le rapport d'évaluation et des conditions

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 16 de 23

particulières relatives aux travaux à exécuter. Cependant, l'Entrepreneur peut utiliser son propre formulaire, si ce dernier contient toutes les informations apparaissant sur le formulaire fourni par le responsable du lieu de travail.

2.4.2.3 L'Entrepreneur doit remplir un *Permis de travail à chaud* lorsque les travaux à effectuer comportent des opérations de soudage, de coupage ou toute autre activité produisant une flamme ou des étincelles.

2.4.2.4 Toutes les personnes ayant accès à l'espace clos devront détenir les certificats de formation suivants :

- Sécurité pour les travaux en espace clos TPSGC (ASP Construction)
- Secourisme en milieu de travail et RCR (Organisme reconnu par la CSST)
- Utilisation des appareils de ventilation (ASP Construction)
- Utilisation du harnais de sécurité (ASP Construction)
- Utilisation et entretien d'appareils de protection respiratoire (ASP Construction)
- Appareils de détection des gaz (ASP Construction)

Lorsque l'utilisation d'appareils à adduction d'air ou de respirateurs autonomes est prévue, une formation complète sur la préparation, l'entretien et l'usage de ces appareils (fabricant, fournisseur ou organisme reconnu) est requise.

Dans les régions éloignées où il n'y a aucune unité locale de secours et d'intervention d'urgence disponible, l'Entrepreneur doit désigner des personnes aptes à effectuer des opérations de sauvetage dans les espaces clos. Les sauveteurs désignés par l'Entrepreneur doivent suivre une formation pertinente sur l'utilisation de l'équipement de sauvetage.

2.4.2.5 Toutes les personnes ayant accès à l'espace clos devront présenter un certificat médical confirmant leur aptitude à travailler en espace clos. Le certificat en question est valide pour une durée de deux ans.

2.4.2.6 Les employés qui doivent travailler dans des systèmes de collecte d'égouts ou autres systèmes similaires doivent être immunisés contre les maladies infectieuses, conformément au programme d'immunisation prescrit par Santé Canada, c'est-à-dire, contre la diphtérie et le tétanos.

2.4.2.7 Bien qu'elle ne soit obligatoire que dans les cas précédemment identifiés, la vaccination antidiphtérique tétanique est fortement recommandée pour tous les travaux en espace clos.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 17 de 23

- 2.4.2.8 L'Entrepreneur devra établir avec les services municipaux et ambulanciers une procédure d'urgence et de sauvetage. La procédure, les numéros de téléphone et l'emplacement du téléphone le plus proche devront être affichés bien en vue à proximité du poste de travail.
- 2.4.2.9 L'Entrepreneur doit, avant l'entrée dans l'espace clos et, par la suite, à toutes les 15 minutes, effectuer des relevés de concentration d'oxygène, de gaz inflammables et de tous les gaz toxiques susceptibles d'être présents, notamment, le monoxyde de carbone et le sulfure d'hydrogène. Les relevés doivent être consignés dans un registre, à moins que les appareils de détection ne soient munis d'une alarme et fonctionnent en continu. Les appareils de détection utilisés doivent être calibrés et ajustés par une personne compétente et selon les prescriptions du fabricant, de sorte que les alarmes respectent les limites établies sur le permis.
- 2.4.2.10 L'Entrepreneur doit fournir ses appareils de détection des gaz et les maintenir en bon état. En tout temps, le responsable technique peut faire vérifier l'exactitude des appareils de l'Entrepreneur par une personne qualifiée. En cas de défaillance d'un appareil de détection, les travaux doivent immédiatement être suspendus et tous les travailleurs doivent quitter l'espace clos. Dans ces circonstances, aucune réclamation pour perte de temps ne sera acceptée.
- 2.4.2.11 Si l'alarme d'un appareil de détection est déclenchée, tous les travailleurs doivent sortir de l'espace clos. L'Entrepreneur doit alors trouver la source de contamination, la neutraliser, ventiler l'espace clos pour éliminer les résidus de contaminants et n'autoriser l'accès à l'espace clos que lorsque les concentrations d'oxygène et de gaz sont revenues à la normale.
- 2.4.2.12 On ne doit pas apporter de bouteilles de gaz comprimé ou de machines à souder dans les espaces clos : ces équipements doivent rester à l'extérieur et ne doivent pas bloquer l'accès ou la sortie ; toutes les bouteilles doivent être sécurisées correctement.
- 2.4.2.13 Les outils et appareils électriques utilisés pour avoir accès à des espaces clos doivent être mis à la terre et, dans les cas nécessaires, être conçus pour être antidéflagrants. Tout l'équipement doit être branché sur un interrupteur de circuit en cas de fuite à la terre ou sur un transformateur abaisseur. L'Entrepreneur doit, à ses frais, faire modifier par un électricien qualifié les prises d'alimentation et/ou les disjoncteurs qu'il entend utiliser et qui ne correspondent pas à ces critères.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 18 de 23

- 2.4.2.14 L'Entrepreneur doit prévoir un système de ventilation pour maintenir les concentrations de contaminants en dessous des limites permises.
- 2.4.2.15 L'Entrepreneur doit installer des affiches pour empêcher toute personne non autorisée de pénétrer dans l'espace clos.
- 2.4.2.16 Lorsqu'il est impossible de maintenir le niveau de bruit en deçà de 85 dB, l'Entrepreneur doit fournir à tous les travailleurs des protecteurs auriculaires adaptés au niveau d'atténuation souhaité et aux travaux à effectuer.
- 2.4.2.17 L'Entrepreneur doit s'assurer que tous les travailleurs portent les équipements de protection individuelle requis.
- 2.4.2.18 L'Entrepreneur doit assigner une personne compétente pour assumer les fonctions de gardien. Le gardien doit :
- Bien connaître la procédure de travail en espace clos.
  - Assurer une communication constante avec tous les travailleurs présents dans l'espace clos. Les consignes appliquées doivent être adaptées aux espaces clos. L'Entrepreneur doit choisir les moyens de communication en tenant compte des risques identifiés et des autres facteurs pertinents, c'est-à-dire l'équipement de protection que les travailleurs doivent porter, les niveaux de bruit dans les espaces clos et les alentours, l'éloignement, les conditions de l'éclairage, etc.
  - Bien connaître les appareils de détection des gaz et en assurer le bon fonctionnement pour toute la durée des travaux.
  - Bien connaître les systèmes de ventilation d'appoint et en assurer le bon fonctionnement pour toute la durée des travaux.
  - Bien connaître les procédures en cas d'urgence.
  - S'assurer que :
    - ✓ Tous les travailleurs qui pénètrent dans l'espace clos respectent la procédure de travail de l'Entrepreneur;
    - ✓ Les conditions et l'environnement de travail à l'intérieur de l'espace clos ne portent pas atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs.
- 2.4.2.19 Le gardien doit se tenir et demeurer constamment à l'entrée de l'espace clos et ne jamais quitter son poste, tant qu'il reste un travailleur dans l'espace clos.
- 2.4.2.20 L'Entrepreneur doit désigner une personne responsable de la sécurité des espaces clos. Cette personne doit être présente en tout temps sur les lieux de travail.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 19 de 23

2.4.2.21 La même personne ne peut assumer les fonctions de gardien et de responsable de la sécurité des espaces clos, à moins de pouvoir satisfaire à toutes les exigences de ces deux fonctions.

### 23. TRAVAIL À CHAUD

2.5.1 Le travail à chaud désigne tous les travaux dans lesquels on se sert d'une flamme ou pouvant produire une source d'inflammation, par exemple le rivetage, le soudage, le coupage, le meulage, le brûlage et le chauffage.

2.5.2 Vingt-quatre (24) heures avant le début des travaux, l'entrepreneur doit avoir reçu de l'agent de prévention de l'hôpital le « Permis de travail à chaud » lorsque les travaux à effectuer comportent du travail à chaud.

2.5.3 Les travaux doivent être effectués conformément à la norme du Commissaire des incendies CI 301 sur les travaux de construction, juin 1982. On peut retrouver cette norme sur le site Internet à l'adresse suivante:

[http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/protection\\_incendies/politiques\\_normes/commissaire/301/page00.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/protection_incendies/politiques_normes/commissaire/301/page00.shtml)

2.5.4 Un extincteur portatif fonctionnel, et adéquat pour le risque d'incendie doit être disponible et facilement accessible dans un rayon de 5 m de toute flamme et source d'étincelles ou de chaleur intense.

2.5.5 On doit désigner une personne pour faire la ronde (incendie) pour une période minimale de 30 minutes après la fin du quart de travail. Cette personne contresigne le permis et le remet au responsable technique de l'immeuble (ou la personne qu'il désigne) après le délai de 30 minutes.

2.5.6 L'entreposage des bouteilles de propane doit être conforme à la norme *CAN/CSA-B149.2-F00 Code sur l'emmagasinage et la manipulation du propane*, en plus de respecter les conditions particulières énoncées dans ce document. Les bouteilles doivent être entreposées à l'extérieur, dans un endroit sûr, à l'abri de toute manipulation non autorisée, dans une armoire de rangement conçue à cet effet, solidement maintenue en position verticale et verrouillée en tout temps, dans un endroit où il n'y a pas de déplacement de véhicules à moins qu'elles ne soient protégées par des barrières ou l'équivalent.

Toutes les bouteilles utilisées ou entreposées sur les lieux de travail doivent être munies d'un collet conçu pour protéger le robinet.

Le remplissage de bouteilles sur les lieux de travail est interdit, à moins qu'une procédure conforme à la norme *CAN/CSA B149.2* ne soit approuvée et autorisée par le responsable technique de l'immeuble.

2.5.7 Soudage et découpage

Note : Pour les activités de soudage et découpage, il faut s'assurer de remplir les conditions suivantes en plus de celles mentionnées ci-haut.

2.5.7.1 Les travaux de soudage et de découpage doivent être effectués en accord avec les articles « 3.13. Alimentation en gaz comprimé » et

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 20 de 23

« 3.14. Soudage et découpage » du *Code de Sécurité pour les travaux de construction, S-2.1,r.6.*

2.5.7.2 Les travaux doivent être effectués conformément à la norme du Commissaire des incendies CI 302, Norme sur le soudage et découpage, mai 1979. On peut retrouver cette norme sur le site Internet à l'adresse suivante:

[http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/protection\\_incendies/politiques\\_normes/commissaire/302/page00.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/protection_incendies/politiques_normes/commissaire/302/page00.shtml)

2.5.7.3 Les appareils de soudage et de découpage sont excessivement dangereux en ce qui concerne le risque d'incendie. Les précautions suivantes doivent être prises lors de ce type de travaux :

- Entreposer les bouteilles de gaz comprimé sur une surface ignifuge et s'assurer que la pièce soit bien aérée.
- Ranger toutes les bouteilles d'oxygène à une distance minimale de 6 mètres de bouteilles de gaz inflammable (ex.: acétylène) ou d'une matière combustible telle de l'huile ou de la graisse, à moins qu'elles ne soient séparées par une cloison faite de matériau incombustible tel que spécifié à l'article 3.13.4. du *Code de Sécurité pour les travaux de construction, S-2.1,r.6.*
- Mettre en place des toiles ignifuges lorsque les travaux de soudage se font en superposition et où il y a risque de chute d'étincelles.
- Entreposer les bouteilles loin de toutes sources de chaleur.
- Ne pas entreposer les bouteilles près des escaliers, sorties, couloirs et ascenseurs.
- Ne pas mettre l'acétylène en contact avec les métaux avec des métaux tels l'argent, le mercure, le cuivre et les alliages de laiton ayant plus de 65% de cuivre, afin d'éviter le risque d'une réaction explosive.
- Vérifier que l'équipement de soudage à l'arc électrique a la tension requise et qu'il est mis à la terre.
- S'assurer que les fils conducteurs de l'appareil de soudage électrique ne soient pas endommagés.
- Placer le matériel de soudage sur un terrain plat à l'abri des intempéries
- Éloigner ou protéger les matières combustibles qui peuvent se trouver à proximité du poste de soudage.
- Interdiction de souder ou de couper tout récipient fermé.
- Prévoir des mesures de protection lorsque le soudage ou le coupage est effectué à proximité de canalisations, de réservoirs ou d'autres récipients contenant des matières inflammables.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 21 de 23

- N'effectuer aucun découpage, soudage ni aucun travail à flamme nue sur un récipient, un réservoir, un tuyau ou autre contenant pouvant contenir une substance inflammable ou explosive à moins que :
- L'on ait prélevé des échantillons d'air indiquant que le travail peut être fait sans danger; ou que
- L'on ait pris les dispositions pour assurer la sécurité des travailleurs.

### 2.6 Échafaudages

#### 2.6.1 Assises :

- Les échafaudages doivent être installés sur des assises solides de façon à ne pouvoir ni glisser, ni basculer.
- L'Entrepreneur qui désire installer un échafaudage sur une toiture, une avancée de toit, une marquise ou une mansarde doit soumettre à l'Ingénieur ses calculs et charges et obtenir son autorisation avant de débiter l'installation.

#### 2.6.2 Assemblage, contreventement et amarrage :

- Tous les échafaudages doivent être assemblés, contreventés et amarrés conformément aux instructions du fabricant et aux dispositions du Code de sécurité pour les travaux de construction.
- Pour toute situation où il est nécessaire d'enlever certains éléments de l'échafaudage (ex. : croisillons), l'Entrepreneur doit soumettre une procédure d'assemblage signée et scellée par un ingénieur attestant que l'échafaudage ainsi assemblé permettra d'effectuer les travaux de façon sécuritaire, compte tenu des charges qui y seront appliquées.  
Pour toute structure d'échafaudage dont la portée entre deux appuis est supérieure à 3m, l'Entrepreneur doit fournir un plan d'assemblage signé et scellé par un ingénieur.

#### 2.6.3 Protection contre les chutes durant l'assemblage :

- En tout temps, lors de l'assemblage, tous les travailleurs en hauteur doivent être protégés contre les chutes.
- Avant le début des travaux, l'Entrepreneur doit soumettre à l'Ingénieur une procédure précisant les moyens de protection utilisés et, le cas échéant, les points d'ancrage pour les câbles de secours ou les liens de retenue. Cette procédure doit être conforme aux dispositions des articles 3.9.4.5, 2.9.1 et 2.10.12 du Code de sécurité pour les travaux de construction (modifié le 2 août 2001)

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 22 de 23

### 2.6.4 Planchers :

- Les planchers des échafaudages doivent être conçus et installés conformément aux dispositions du Code de sécurité pour les travaux de construction.
- Si des madriers sont utilisés, ils doivent être approuvés et estampillés, conformément aux dispositions de l'article 3.9.8 du Code de sécurité pour les travaux de construction (en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002).
- Les planchers doivent couvrir toute la surface protégée par les garde-corps.
- Nonobstant ce qui précède, les échafaudages de 4 sections et plus (ou 6m) de hauteur doivent avoir un plancher plein couvrant toute la surface des boudins à tous les 3m ou fraction de 3m. et les éléments de ces planchers ne doivent en aucun temps être déplacés pour créer des paliers intermédiaires.

### 2.6.5 Garde-corps :

- Un garde-corps doit être installé à tous les paliers de travail.
- Les croisillons de contreventement ne doivent pas être considérés comme garde-corps.
- Dans le cas des échafaudages de 4 sections (ou 6m) et plus de hauteur où des planchers pleins sont exigés, les garde-corps doivent être installés à chacun de ces paliers au début des travaux et rester en place jusqu'à la fin des travaux.

### 2.6.6 Moyens d'accès :

- L'Entrepreneur doit s'assurer que les moyens d'accès à l'échafaudage ne compromettent pas la sécurité des travailleurs.
- Lorsque les planchers de l'échafaudage sont constitués de madriers, des échelles doivent être installées pour que les madriers qui dépassent n'entravent pas la montée ou la descente.
- Nonobstant les dispositions du *Code de sécurité pour les travaux de construction*, on doit installer des escaliers sur tous les échafaudages comportant 6 rangées et plus de montants et 6 sections et plus (ou 9m) de hauteur

### 2.6.7 Protection du public et des occupants :

- L'Entrepreneur doit délimiter et barricader son aire de travail de façon à en limiter l'accès aux travailleurs autorisés seulement.
- L'Entrepreneur doit installer des passages couverts, des filets ou autres dispositifs du même genre pour protéger le public ou les occupants contre les chutes d'objets.

## PRÉSCRIPTIONS GÉNÉRALES

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 23 de 23

### 2.6.8 Utilisation de la voie publique :

- Lorsqu'il est nécessaire d'empiéter sur la voie publique, l'Entrepreneur doit obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis par l'autorité compétente.
- L'Entrepreneur doit installer à ses frais toute la signalisation, les barricades et les autres dispositifs requis pour assurer la sécurité du public et de ses propres installations. Les échelles doivent être installées pour que les madriers qui dépassent n'entravent pas la montée ou la descente.

Nonobstant les dispositions du Code de sécurité pour les travaux de construction, on doit installer des escaliers sur tous les échafaudages comportant 6 rangées et plus de montants et 6 sections et plus (ou 9m)

### 3. PRÉVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

1. L'entrepreneur devra fournir la main-d'œuvre, les matériaux, l'équipement et la surveillance nécessaires pour respecter les consignes concernant la prévention des infections nosocomiales lors des travaux de construction et/ou de rénovation, et ce, conformément aux documents de référence suivants:
  - 1.1 Santé Canada, Infections nosocomiales chez les patients d'établissements de santé liés aux travaux de construction : Atténuer le risque d'aspergillose, de légionellose et d'autres infections, Volume 27S2, juillet 2001.
  - 1.2 Association canadienne de normalisation (ACNOR), Special requirements for Heating, Ventilation and Air conditioning (HVAC) systems in Health Care Facilities, Document Z317.2-01.
  - 1.3 Lutte contre l'infection pendant les travaux de construction ou de rénovation dans les établissements de santé, Document Z317.13-03 de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR).
2. Les mesures de prévention entreprises par l'entrepreneur devront l'être en tenant compte du classement que fournit la Matrice des travaux de construction et des groupes à risque du guide de Santé Canada.
3. Nonobstant ce qui précède, toute mesure que l'entrepreneur voudra appliquer afin de prévenir les infections nosocomiales devra être au préalable validée et autorisée par le service technique de l'hôpital Ste-Anne.

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

### **SECTION 2 CAC – ÉTENDUES DES TRAVAUX**

#### **1. GÉNÉRALITÉS**

1. L'entrepreneur fournira la main-d'œuvre, le matériel, l'outillage et l'équipement nécessaire à l'exécution des travaux d'entretien définis dans cette section, concernant tout l'équipement des systèmes décrits sous les différents modules incluant toutes leurs composantes et les vérifications telles que décrites dans les listes de vérifications et registres. On devra suivre la description des travaux et omettre les items non pertinents.
2. Le devis a pour but de maintenir les équipements dans un très bon état de fonctionnement. Ce devis doit être considéré comme une norme minimale d'après laquelle l'entrepreneur doit travailler et ne constitue en aucune façon la limite de ses responsabilités et obligations.
3. Tous les travaux devront être exécutés selon les normes du fabricant et en conformité avec la version la plus récente du Code National du Bâtiment et du Code National de prévention des incendies du Canada (CNPI) et toutes autres normes applicables. (NFPA, ULC, CSA, etc.)

#### **2. RAPPORTS**

1. À l'issue des vérifications et essais périodiques de chacun des modules, l'entrepreneur devra soumettre au responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne un rapport complet en caractères d'imprimerie et en deux (2) copies, chacune insérée dans un cartable, ainsi qu'une copie sous format CD des vérifications, inspections et essais incluant la liste de l'équipement attestant son bon fonctionnement.
2. La forme et l'information à être insérées dans chaque rapport devront s'inspirer, le cas échéant, des modèles fournis à titre informatif par chacune des normes régissant le module en question et devront être présentées, avant l'exécution du contrat, pour acceptation par le responsable technique. Le responsable technique se réserve le droit de modifier ces rapports ou d'exiger d'autres rapports en caractères d'imprimerie supplémentaires.
3. Chaque rapport devra être vérifié et contresigné par le responsable technique de l'Hôpital Ste-Anne ou une autre personne désignée par ce dernier.

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

### 3. VÉRIFICATIONS ET ENTRETIEN

Généralités		
1	Dessins	.1 Aucun dessin n'est annexé au présent devis.
2	Particularités à l'étendue des travaux	.1 Réviser avec le responsable technique des systèmes, toutes les anomalies notées et discuter des changements qui peuvent être apportés.
		.2 Fournir tout rapport d'inspection, certificat ou document requis et nécessaire à la suite des vérifications effectuées sur chaque système.
		.3 Vérifier et corriger si nécessaire la liste des équipements de chaque système (inventaire) avec leurs numéros de modèle et de série.
		.4 Vérifier l'étiquetage sur l'équipement identifié ; si non présent, effectuer l'étiquetage des pièces d'inventaire des systèmes.
		.5 Faire rapport de toutes anomalies détectées et non rectifiées.
		.6 Après chaque vérification, s'assurer que les systèmes sont remis en fonction et que les zones au bâtiment sont bien protégées.
		.7 Les réparations devront être effectuées telles que décrites à la section 1CAC du présent devis. Les pièces devront être d'origine ou équivalent à l'existant.
		.8 Pour toute la durée du contrat, l'entrepreneur sera responsable de maintenir des Ententes de Support des logiciels SMA avec les fournisseurs Kantech et Genetec. L'entrepreneur devra inclure dans sa soumission tous les coûts inhérents à cette responsabilité.
		.9 L'entrepreneur doit inclure dans sa soumission tous les coûts qui seront générés pour la formation et l'intégration aux entretiens préventifs des représentants des Services techniques de l'Hôpital Ste-Anne.
3	Planification pour la mise hors service	.1 Il est de la responsabilité de l'entrepreneur, pour chaque entretien, d'aviser le ou les responsables de l'Hôpital Ste-Anne, suivant les modalités prévues à l'avance, que les systèmes de contrôle d'accès doivent faire l'objet d'essais, de réparation ou d'autres travaux.

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 3 de 29

Spécificités			
Items	Description	Fréquence	Travail effectué par:
1. Centre de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier l'inventaire des équipements de sécurité tels que les radios transmetteurs, les lampes de poche, les trousseaux de premiers soins, etc.</li> <li>• Nettoyer les moniteurs, claviers et bureaux.</li> <li>• Vérifier les cartouches d'encre de l'imprimante, effectuer un nettoyage des têtes d'impressions et faire un test d'impression.</li> <li>• Valider le bon fonctionnement des ordinateurs.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA
2. Clavier digital	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider le bon fonctionnement (déverrouiller la porte pour le délai prescrit).</li> <li>• Vérifier la solidité de l'installation.</li> <li>• Vérifier que tous les codes programmés sont fonctionnels. (Possibilités de 1 à 3 codes)</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA
3. Porte d'accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier le fonctionnement de la gâche électrique (verrouiller/déverrouiller, la supervision de l'état de verrouillage, la supervision de la présence de pêne). Valider les états des points de supervision avec le terminal de contrôle.</li> <li>• Vérifier le fonctionnement du dispositif de requête de sortie: <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Infrarouge: doit générer une demande de sortie permise dans déverrouiller la porte.</li> <li>➢ Bouton poussoir: doit générer une demande de sortie permise et activer le mécanisme de verrouillage.</li> <li>➢ Bar panique: doit générer une demande de sortie permise et selon le type de mécanisme de verrouillage, le dit mécanisme sera ou ne sera pas activé.</li> </ul> </li> <li>• Valider le fonctionnement du lecteur de cartes d'accès (témoin lumineux et avertisseur sonore)</li> <li>• Vérifier le fonctionnement du ferme-porte. La porte doit se refermer complètement dans un délai raisonnable.</li> <li>• Vérifier le fonctionnement de l'électroaimant (verrouillé/déverrouillé, la supervision de l'état de verrouillage). Valider les états des points de supervision avec le terminal de contrôle.</li> <li>• Vérifier le fonctionnement de l'avertisseur sonore local.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 4 de 29

Spécificités (suite)			
Items	Description	Fréquence	Travail effectué par:
3 Porte d'accès (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier le fonctionnement de la station manuelle bleue. Lors de l'activation de la station, valider que la porte se déverrouille et qu'une alarme est transmise au terminal d'accès du centre de contrôle.</li> <li>Vérifier que le contrôleur de barre panique fonctionne correctement (délai de 3 secondes, suivi du délai de 12 secondes et la réinitialisation avec l'interrupteur à clé) et la transmission de l'alarme au terminal de contrôle d'accès.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier l'enlèvement de l'électroaimant et la solidité des points d'attache.</li> </ul>	Trimestriel	Services techniques HSA
	<p>Vérifier les opérations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pré-alarme de porte ouverte trop longtemps: activation pulsée de l'avertisseur sonore et transmission de l'évènement au terminal de contrôle d'accès.</li> <li>Alarme de porte ouverte trop longtemps: activation continue de l'avertisseur sonore local et transmission de l'évènement au terminal de contrôle d'accès.</li> <li>Alarme de porte forcée: activation continue de l'avertisseur sonore local et transmission de l'évènement au terminal de contrôle d'accès.</li> <li>Rétablissement des conditions d'alarme (porte forcée ou ouverte trop longtemps), désactivation de l'avertisseur sonore local et transmission du rétablissement de la condition de l'alarme au terminal de contrôle d'accès.</li> </ul>	Semestriel	Sécurité HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alarme incendie: en condition d'alarme incendie, vérifier que les électroaimants et les tourniquets sont tous déverrouillés.</li> <li>Alarme incendie: en condition d'alarme incendie, vérifier que les électroaimants et les tourniquets restent déverrouillés jusqu'à la réinitialisation du panneau d'alarme incendie et de la clé EES.</li> </ul>	Semestriel	<b>1<sup>ère</sup> fois</b> Sécurité HSA, Services techniques HSA et Siemens <b>2<sup>ième</sup> fois</b> Sécurité HSA et Services techniques HSA

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 5 de 29

Spécificités (suite)			
Items	Description	Fréquence	Travail effectué par:
3. Porte d'accès (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le dispositif de requête de sortie est de type détecteur de présence infrarouge, vérifier le fonctionnement du contact anti-manipulation et ajuster les faisceaux de détection au besoin.</li> <li>• Vérifier la zone de couverture du contact magnétique de porte: il doit être possible d'ouvrir la porte de ½ pouce sans générer d'alarme mais il doit être impossible d'ouvrir la porte de plus de 2 pouces sans générer d'alarme, ajuster le contact magnétique de porte au besoin.</li> </ul>	Semestriel	Entrepreneur spécialisé et Services techniques HSA
4. Caméra fixe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la qualité du flux vidéo en condition de jour.</li> <li>• Vérifier la qualité du flux vidéo en condition de nuit.</li> <li>• Vérifier la qualité du flux vidéo archivé en condition de jour.</li> <li>• Vérifier la qualité du flux vidéo archivé en condition de nuit.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer le boîtier de caméra, le dôme de verre et l'objectif.</li> <li>• Vérifier le focus de l'objectif.</li> <li>• Si c'est une caméra extérieure, vérifier que le thermostat, l'élément chauffant et le ventilateur fonctionnent correctement.</li> <li>• Appliquer un insecticide. (Fournir la fiche signalétique de l'insecticide utilisé).</li> <li>• Vérifier la solidité du support de la caméra et de ses points d'ancrage.</li> </ul>	Semestriel	Entrepreneur spécialisé

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 6 de 29

Spécificités (suite)			
Items	Description	Fréquence	Travail effectué par:
5. Caméra mobile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la qualité du flux vidéo en condition de jour.</li> <li>• Vérifier la qualité du flux vidéo en condition de nuit.</li> <li>• Vérifier la qualité du flux vidéo archivé en condition de jour.</li> <li>• Vérifier la qualité du flux vidéo archivé en condition de nuit.</li> <li>• Vérifier que les pré-positionnements fonctionnent correctement.</li> <li>• Vérifier que les rondes de garde automatisées fonctionnent correctement (si applicable).</li> <li>• Vérifier que la caméra revient à sa position par défaut lorsqu'elle n'est pas utilisée.</li> <li>• Vérifier que les fonctions mobiles, le zoom et l'auto focus fonctionnent correctement.</li> <li>• Vérifier que les masques vidéo sont toujours fonctionnels.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer le boîtier de caméra, le dôme de verre et l'objectif.</li> <li>• Vérifier le focus de l'objectif.</li> <li>• Si c'est une caméra extérieure, vérifier que le thermostat, l'élément chauffant et le ventilateur fonctionnent correctement.</li> <li>• Appliquer un insecticide. (Fournir la fiche signalétique de l'insecticide utilisé).</li> <li>• Vérifier la solidité du support de la caméra et de ses points d'ancrage.</li> </ul>	Semestriel	Entrepreneur spécialisé
6. Détecteur de mouvement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier le fonctionnement du détecteur</li> <li>• Vérifier la solidité de l'installation.</li> <li>• Vérifier que les alarmes sont bien reçues au terminal de contrôle d'accès.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer le boîtier.</li> <li>• Vérifier le fonctionnement du contact anti-manipulation.</li> <li>• Vérifier que les alarmes sont bien reçues au terminal de contrôle d'accès.</li> </ul>	Semestriel	Entrepreneur spécialisé et Services techniques HSA

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 7 de 29

Spécificités (suite)			
Items	Description	Fréquence	Travail effectué par:
7. Détecteur de bris de verre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier le fonctionnement du détecteur</li> <li>Vérifier la solidité de l'installation.</li> <li>Vérifier que les alarmes sont bien reçues au terminal de contrôle d'accès. Note: Utiliser le simulateur spécifié par le manufacturier du détecteur de bris de verre installé.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nettoyer le boîtier.</li> <li>Vérifier le fonctionnement du contact anti-manipulation.</li> <li>Vérifier que les alarmes sont bien reçues au terminal de contrôle d'accès.</li> </ul>	Semestriel	Entrepreneur spécialisé et Services techniques HSA
8. Poste d'inter-communication maître et secondaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier le fonctionnement de la station: <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volume du son</li> <li>➤ Qualité du signal audio</li> </ul> </li> <li>Vérifier la solidité de l'installation.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA
9. Bouton panic	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier le fonctionnement du bouton.</li> <li>Vérifier la solidité de l'installation.</li> <li>Vérifier que les alarmes sont bien reçues au terminal de contrôle d'accès.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA
10. Système de contrôle d'accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier si les sauvegardes automatiques de la base de données et des événements fonctionnent correctement.</li> </ul>	Mensuel	Services informatiques HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les terminaux et les serveurs, vérifier que les unités UPS fonctionnent correctement en simulant une panne électrique.</li> </ul>	Mensuel	Services techniques et Services informatiques HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier que le basculement entre le serveur principal et le serveur de relève fonctionne correctement</li> </ul>	Semestriel	Sécurité et Services informatiques HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier si le manufacturier a émis des mises à jour mineures ou majeures pour le logiciel de gestion. Si oui, procéder à la mise à jour.</li> </ul>	Annuel	Sécurité HSA et Entrepreneur spécialisé

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 8 de 29

Spécificités (suite)			
Items	Description	Fréquence	Travail effectué par:
10. Système de contrôle d'accès (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier les contacts anti-manipulation des cabinets des équipements (contrôleur, module de relais et d'entrée de supervision, etc.)</li> <li>Vérifier l'état des batteries en condition de panne électrique.</li> <li>Remplacer par une batterie similaire toute batterie qui est en fonction depuis plus de 3 ans. (L'entrepreneur spécialisé est responsable de disposer adéquatement des batteries selon les normes environnementales en vigueur).</li> </ul>	Annuel	Entrepreneur spécialisé et Services techniques HSA
11. Système de vidéo surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier si les sauvegardes automatiques de la base de données et des événements fonctionnent correctement.</li> </ul>	Mensuel	Services informatiques HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les terminaux et les serveurs, vérifier que les unités UPS fonctionnent correctement en simulant une panne électrique.</li> </ul>	Mensuel	Services techniques et Services informatiques HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier que le basculement entre les archiveurs fonctionne correctement.</li> </ul>	Semestriel	Sécurité et Services informatiques HSA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier si le manufacturier a émis des mises à jour mineures ou majeures pour le logiciel de gestion. Si oui, procéder à la mise à jour.</li> </ul>	Annuel	Sécurité HSA et Entrepreneur spécialisé
12. Panneau de déverrouillage à distance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier le fonctionnement de la station.</li> <li>Vérifier la solidité de l'installation.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

Page 9 de 29

Spécificités (suite)			
Items	Description	Fréquence	Travail effectué par:
13. Unité d'alimentation auxiliaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier l'état des batteries en condition de panne électrique.</li> <li>• Remplacer par une batterie similaire toute batterie qui est en fonction depuis plus de 3 ans. (L'entrepreneur spécialisé est responsable de disposer adéquatement des batteries selon les normes environnementales en vigueur).</li> <li>• Vérifier que la charge appliquée à l'unité n'excède pas 80% de sa capacité.</li> <li>• Vérifier les contacts anti-manipulation du cabinet.</li> </ul>	Semestriel	Entrepreneur spécialisé et Services techniques HSA
14. Barrière motorisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier le fonctionnement de la barrière motorisée: <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ouverture lors de la lecture d'une carte valide.</li> <li>➤ Ouverture sur transmission de commande avec une télécommande sécurisée.</li> <li>➤ Ouverture avec l'utilisation de la console d'ouverture à distance.</li> <li>➤ Ouverture en utilisant le système de billetterie (stationnement visiteurs).</li> <li>➤ Fermeture lorsque le véhicule est passé.</li> </ul> </li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA
14 Barrière motorisée (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier l'usure des courroies (remplacer au besoin)</li> <li>• Vérifier le bon fonctionnement des boucles de détection.</li> <li>• Lubrifier les composantes mécaniques de la barrière (ce référer aux spécifications du manufacturier sur les entretiens préventifs).</li> <li>• Effectuer tous les entretiens préventifs recommandés par le manufacturier.</li> </ul>	Semestriel	Entrepreneur spécialisé et Services techniques HSA
15 Système anti-errance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier le bon fonctionnement des systèmes anti-fugue.</li> </ul>	Mensuel	Sécurité HSA

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

### 4. LISTE D'ÉQUIPEMENT

SECTION TOUR				
ITEM	MODELE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
1	(AS) 914W	Sirène d'alarme	RCI	0
2	(B) PAL328N	Dispositif d'alarme sonore	Tried	60
3	(B) LABP	Plaque de fixation d'équipement	Tried	60
4	(C) SEN 1076	Contact encastré	Sentrol	70
5	(CA) 2000PGGSN37	Cartes iClass Kbits imprimable des deux côtés	HID	0
6	(CA) F45-3943-1600	Perforeuse électrique	Identicom	0
7	(CFE) CC3770UH-6	Caméra 1/3 couleur/monochrome	Pelco	0
8	(CFE) EH3512-2HD/MT	Boîtier pour caméra extérieure	Pelco	0
9	(CFE) 13VDIR3-8.5	Lentille AI 3-8.5mm	Pelco	0
10	(CFE) PA101	Adapteur pour support de boîtier extérieur	Pelco	0
11	(CFI) VDN-495V03-20	Caméra minidôme couleur/monochrome	Bosch	40
12	(CME) SD53CBW-PG-E1	Caméra mobile extérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	0
13	(CME) IWM-GY	Support pour caméra dôme avec transformateur 24v	Pelco	0
14	(CME) PA402	Adapteur pour support de caméra mobile	Pelco	0
15	(CME) PP351	Support parapet pour fixation au toit	Pelco	0
16	(CME) CM400	Adapteur en coin	Pelco	0
17	(CME) FS85011MST	Transmetteur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	0
18	(CME) FR85011MSTR	Receveur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	0
19	(CMI) SD53CBW-SMW-1	Caméra mobile intérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	0
20	(CODEC) S1500e-T	Encodeur numérique	Verint	0
21	(CODEC) S1504-T	Encodeur numérique	Verint	1
22	(CODEC) S1708e-T	Encodeur numérique	Verint	0
23	(CODEC) S1712e-T	Encodeur numérique	Verint	3
24	(CODEC) CP2CKL6E-5	5 pieds de câble Ethernet	Cablek	4
25	(CPB) P-TD1	Contrôleur 3/15 secondes, rétablissement manuel	RCI	0
26	(CPB) 914	Avertisseur sonore (plastic)	RCI	0
27	(CPB) 960-MO-MO-LED-28	Keyswitch	RCI	0
28	(CPB) 96CILRA	Key cylinder	RCI	0
29	(CR) 6100-R10	Lecteur de cartes iClass montage memeau	HID	0
30	(CR) 6120-R40	Lecteur de cartes iClass montage sur boîte	HID	10
31	(CRW) P72WLS	Receveur 4 canaux 26 bits Wiegand	Kantech	0
32	(CRW) P-WLS-A2	Antenne	Kantech	0

**ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION TOUR (suite)				
ITEM	MODELE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
33	(CRW) P74WLS	Transmetteur à 4 boutons	Kantech	0
34	(CS) SEN2202AU	Contact de porte surface	ADI	0
35	(CT) EPT-10	Transfert d'alimentation	Von Duprin	0
36	(CTRL) EK-300ADT-C	Contrôleur pour accès	Kantech	20
37	(CTRL) VC-485	Interface LAN-Serie	Kantech	10
38	(CTRL) UDS-10	Interface RS-232 à LAN	KMJ	10
39	(CTRL) CP2CKL6E-5	5 pieds câble Ethernet CAT6	Cablek	10
40	(CTRL) EK-4216ADT-C	Module d'interface à 16 relais (Max. 1 par KT-300)	Kantech	10
41	(CTRL) EK-4108ADT-C	Module d'interface à 8 entrées (Max. 1 par KT-300)	Kantech	10
42	(CTRL) CR12-2	Relais 12vdc	Labco	40
43	(CTRL) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	20
44	(CTRL) CR624-5	Relais 6-12-24vdc	Labco	0
45	(CTRL) AL2410	Relais 120vac 10amp	Altronix	0
46	(CTRL) D7600-MM-E	Transmetteur / receveur (Ethernet)	IFS	0
47	(DVR-T1) KBD300A	Clavier de contrôle pour caméra	Pelco	0
48	(DVR-T1) KBDKIT	Alimentation pour clavier de contrôle	Pelco	0
49	(DVR-T2) DX4004-250	DVR à 4 entrées (720 x 480) 250GB	Bosch	14
50	(DVR-T2) PMCS15	Moniteur couleur analogique 15" 700 ligne	Pelco	28
51	(DVR-T2) LB1000	Cabinet ventilé pour DVR	Pelco	14
52	(EES) 653-15	Interrupteur d'évacuation d'urgence	Locknetics by Schlage	0
53	(EES) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	0
54	(EES) KWD	Restrin	Locknetics by Schlage	0
55	(EES) L2	Option LED vert et rouge	Locknetics by Schlage	0
56	(EES) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	0
57	(EMR) FILFM996	Butoir électromagnétique	Tried	0
58	(EMS) 390+MBS-DSM-L1	Serrure électromagnétique	Von Duprin	50
59	(GB) SEN5815NT	Détecteur de bris de vitre	Sentrol	0
60	(GE) VD6121x24VDC	Gâche électrique	Von Duprin	10
61	(GM) VD6121x24VDC-DS	Gâche monitrice	Von Duprin	0
62	(IM) N8500MS	IP master station	TOA	0
63	(IM) AD121OP	AC adaptateur	TOA	0
64	(IS) QN8540WP	IP extérieur substation	TOA	0
65	(IS) AD121OP	AC adaptateur	TOA	0
66	(IS) CP2CKL6E-5	5 pieds Câble Ethernet CAT6	Cablek	0

**ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION TOUR (suite)				
ITEM	MODELE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
67	(KP) CM-8SS	Clavier autonome	Camden	10
68	(KPC) 6130-RK40	Lecteur/clavier iClass montage sur boîte	HID	0
69	(KS) 653-15	Interrupteur à clé (clé contrôlée)	Locknetics by Schlage	40
70	(KS) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	40
71	(KS) KWD	Restrín	Locknetics by Schlage	40
72	(KS) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	40
73	(MD) DT7450C	Détecteur de mouvements	C&K	0
74	(MDE) LRP5030H	Détecteur de mouvements 50 x 30 M	Redwall	0
75	(MSR) RDC12	Relais 10 ampère	Altronix	0
76	(P) SG-32CXK1-BL	Poste manuel bleu avec clé	SIG COM	110
77	(P) ST-FRC01	Couvercle pour poste manuel bleu	SIG COM	110
78	(P) ST-BKP01	Plaque de fixation	SIG COM	110
79	(P) ST-XTR-01	Extension pour couvercle	SIG COM	110
80	(PB) 269R	Dispositif d'urgence Ademco 269R	ADI	22
81	(PBL) 120AS1368	Barre panique avec option SS-1	RCI	0
82	(PWSA) CPS240D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 2.5/4 A	Alarm Saf	6
83	(PWSA) CPS440D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/4 A	Alarm Saf	0
84	(PWSA) CPS640D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/6 A	Alarm Saf	4
85	(PWSA) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	0
86	(PWSA) CPS-400C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	14
87	(PWSA) CPS-800C-UL/CSA	Source d'alimentation 12vdc 8amp	Alarm Saf	0
88	(PWSA) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	48
89	(PWSA) PDM-4	Distributeur d'alimentation	RCI	6
90	(PWSA) PDM-8	Distributeur d'alimentation	RCI	18
91	(PWSE) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 2amp	Alarm Saf	0
92	(PWSE) CPS-600C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 6amp	Alarm Saf	0
93	(PWSV) WCS1-4	Source d'alimentation extérieure 1 sortie, 4amp	Pelco	0
94	(PWSV) MCS16-10	Source d'alimentation intérieure 16 sorties, 10amp	Pelco	0
95	(PWSV) MCS8-5	Source d'alimentation intérieure 8 sorties, 5amp	Pelco	10
96	(RCPD) Divers	Panneau de commande à distance (Bureau)	ADT	0
97	(RCPH) Divers	Panneau de commande à distance (Dissimulé)	ADT	0
98	(RCPR) Divers	Panneau de commande à distance (Encastré)	ADT	0
99	(RXB) PB-2EF	Bouton de requête de sortie	Tri-ed	50
100	(RXI) TREX-XL	Détecteur de requête de sortie	Kantech	10
101	(SBL) SSX-51SA	Lumière stroboscopique & sirène	Tried	0

**ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

<b>SECTION TOUR (suite)</b>				
ITEM	MODELE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
102	(SEA) Watchmate	Système complet (Système anti-errance)	ADI	0
103	(TERM) FAR-88025	Imprimante HDT600LC (deux côtés)	Identicard	0
104	(TERM) FAR-84033	Ruban d'impression	Identicard	0
105	(TERM) FAR-84013	Appliquer d'encre YNCK	Identicard	0
106	(TERM) FAR-80593	Trousse de nettoyage	Identicard	0
107	(TERM) Divers	Caméra 4MP et toile	Divers	0
108	(TERM) LC40K	Moniteur LCD HDTV	BESTUY	0
109	(TERM)	Mat pour 3 moniteurs LCD	Divers	0
110	S64	Cabinet à clé et logiciel	BEST	0
111	Amano	Système complet (Distributeur à billet)	Logic Control	0
112	UDS-100	Interface RS-485 à LAN	KMJ	0
113	(TRXO) CCH-CP06-91	Plaquette à 6 connecteurs SC	Anixter	0
114	(TRXO) 95-000-40	Connecteur SC 62.5 unicom	Anixter	0
115	(TRXO) 194212	SC à SC 2 fibres, 1M 62.5	Anixter	0

<b>SECTION BASILAIRE</b>				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
1	(AS) 914W	Sirène d'alarme	RCI	0
2	(B) PAL328N	Dispositif d'alarme sonore	Tried	53
3	(B) LABP	Plaque de fixation d'équipement	Tried	53
4	(C) SEN 1076	Contact encastré	Sentrol	100
5	(CA) 2000PGGSN37	Cartes iClass Kbits imprimable des deux côtés	HID	0
6	(CA) F45-3943-1600	Perforeuse électrique	Identicam	0
7	(CFE) CC3770UH-6	Caméra 1/3 couleur/monochrome	Pelco	4
8	(CFE) EH3512-2HD/MT	Boîtier pour caméra extérieure	Pelco	4
9	(CFE) 13VDIR3-8.5	Lentille AI 3-8.5mm	Pelco	4
10	(CFE) PA101	Adapteur pour support de boîtier extérieur	Pelco	4
11	(CFI) VDN-495V03-20	Caméra minidôme couleur/monochrome	Bosch	21
12	(CME) SD53CBW-PG-E1	Caméra mobile extérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	4
13	(CME) IWM-GY	Support pour caméra dôme avec transformateur 24v	Pelco	0
14	(CME) PA402	Adapteur pour support de caméra mobile	Pelco	4
15	(CME) PP351	Support Parapet pour fixation au toit	Pelco	0
16	(CME) CM400	Adapteur en coins	Pelco	0
17	(CME) FS85011MST	Transmetteur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	0
18	(CME) FR85011MSTR	Receveur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	0
19	(CMI) SD53CBW-SMW-1	Caméra mobile intérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	1

**ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION BASILAIRE (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
20	(CODEC) S1500e-T	Encodeur numérique	Verint	0
21	(CODEC) S1504-T	Encodeur numérique	Verint	1
22	(CODEC) S1708e-T	Encodeur numérique	Verint	1
23	(CODEC) S1712e-T	Encodeur numérique	Verint	2
24	(CODEC) CP2CKL6E-5	5 pieds Câble Ethernet	Cablek	4
25	(CPB) P-TD1	Contrôleur 3/15 secondes, rétablissement manuel	RCI	25
26	(CPB) 914	Avertisseur sonore (plastic)	RCI	25
27	(CPB) 960-MO-MO-LED-28	Interrupteur à clé	RCI	25
28	(CPB) 96CILRA	Barillet à clé	RCI	25
29	(CR) 6100-R10	Lecteur de cartes iClass montage memeau	HID	0
30	(CR) 6120-R40	Lecteur de cartes iClass montage sur boîte	HID	43
31	(CRW) P72WLS	Receveur 4 canaux 26bit Wiegand	Kantech	3
32	(CRW) P-WLS-A2	Antenne	Kantech	3
33	(CRW) P74WLS	Transmetteur à 4 boutons	Kantech	0
34	(CS) SEN2202AU	Contact de porte surface	ADI	15
35	(CT) EPT-10	Transfert d'alimentation	Von Duprin	29
36	(CTRL) EK-300ADT-C	Contrôleur pour accès	Kantech	28
37	(CTRL) VC-485	Interface LAN-Serie	Kantech	10
38	(CTRL) UDS-10	Interface RS-232 à LAN	KMJ	10
39	(CTRL) CP2CKL6E-5	5 pieds Câble Ethernet CAT6	Cablek	10
40	(CTRL) EK-4216ADT-C	Module d'interface à 16 relais (Max. 1 par KT-300)	Kantech	5
41	(CTRL) EK-4108ADT-C	Module d'interface à 8 entrées (Max. 1 par KT-300)	Kantech	7
42	(CTRL) CR12-2	Relais 12vdc	Labco	56
43	(CTRL) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	28
44	(CTRL) CR624-5	Relais 6-12-24vdc	Labco	2
45	(CTRL) AL2410	Relais 120vac 10amp	Altronix	2
46	(CTRL) D7600-MM-E	Transmetteur / receveur (Ethernet)	IFS	0
47	(DVR-T1) KBD300A	Clavier de contrôle pour caméra	Pelco	4
48	(DVR-T1) KBDKIT	Alimentation pour clavier de contrôle	Pelco	4
49	(DVR-T2) DX4004-250	DVR à 4 entrées (720 x 480) 250GB	Bosch	0
50	(DVR-T2) PMCS15	Moniteur couleur analogique 15" 700 ligne	Pelco	0
51	(DVR-T2) LB1000	Cabinet ventilé pour DVR	Pelco	0
52	(EES) 653-15	Interrupteur d'évacuation d'urgence	Locknetics by Schlage	0
53	(EES) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	0
54	(EES) KWD	Restrin	Locknetics by Schlage	0
55	(EES) L2	Option LED vert et rouge	Locknetics by Schlage	0
56	(EES) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	0

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION BASILAIRE (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
57	(EMR) FILFM996	Butoir électromagnétique	Tried	3
58	(EMS) 390+MBS-DSM-L1	Serrure électromagnétique	Von Duprin	36
59	(GB) SEN5815NT	Détecteur de bris de vitre	Sentrol	0
60	(GE) VD6121x24VDC	Gâche électrique	Von Duprin	24
61	(GM) VD6121x24VDC-DS	Gâche monitrice	Von Duprin	8
62	(IM) N8500MS	IP master station	TOA	3
63	(IM) AD121OP	AC adaptateur	TOA	3
64	(IS) QN8540WP	IP extérieur sub station	TOA	8
65	(IS) AD121OP	AC adaptateur	TOA	8
66	(IS) CP2CKL6E-5	5 pieds Câble Ethernet CAT6	Cablek	11
67	(KP) CM-8SS	Clavier autonome	Camden	0
68	(KPC) 6130-RK40	Lecteur/clavier iClass montage sur boîte	HID	4
69	(KS) 653-15	Interrupteur à clé (clé contrôlée)	Locknetics by Schlage	26
70	(KS) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	26
71	(KS) KWD	Restrins	Locknetics by Schlage	26
72	(KS) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	26
73	(MD) DT7450C	Détecteur de mouvement	C&K	4
74	(MDE) LRP5030H	Détecteur de mouvement 50 x 30 M	Redwall	0
75	(MSR) RDC12	Relais 10 ampère	Altronix	17
76	(P) SG-32CXK1-BL	Poste manuel bleu avec clé	SIG COM	7
77	(P) ST-FRC01	Couvercle pour poste manuel bleu	SIG COM	7
78	(P) ST-BKP01	Plaque de fixation	SIG COM	7
79	(P) ST-XTR-01	Extension pour couvercle	SIG COM	7
80	(PB) 269R	Dispositif d'urgence Ademco 269R	ADI	0
81	(PBL) 120AS1368	Barre panique avec option SS-1	RCI	21
82	(PWSA) CPS240D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 2.5/4 A	Alarm Saf	1
83	(PWSA) CPS440D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/4 A	Alarm Saf	0
84	(PWSA) CPS640D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/6 A	Alarm Saf	8
85	(PWSA) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	0
86	(PWSA) CPS-400C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	0
87	(PWSA) CPS-800C-UL/CSA	Source d'alimentation 12vdc 8amp	Alarm Saf	2
88	(PWSA) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	26
89	(PWSA) PDM-4	Distributeur d'alimentation	RCI	2
90	(PWSA) PDM-8	Distributeur d'alimentation	RCI	12
91	(PWSE) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 2amp	Alarm Saf	0
92	(PWSE) CPS-600C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 6amp	Alarm Saf	4

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION BASILAIRE (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
93	(PWSV) WCS1-4	Source d'alimentation extérieure 1 sortie, 4amp	Pelco	7
94	(PWSV) MCS16-10	Source d'alimentation intérieure 16 sorties, 10amp	Pelco	2
95	(PWSV) MCS8-5	Source d'alimentation intérieure 8 sorties, 5amp	Pelco	2
96	(RCPD) Divers	Panneau de commande à distance (Bureau)	ADT	0
97	(RCPH) Divers	Panneau de commande à distance (Dissimulé)	ADT	0
98	(RCPR) Divers	Panneau de commande à distance (Encastré)	ADT	0
99	(RXB) PB-2EF	Bouton de requête de sortie	Tri-ed	4
100	(RXI) TREX-XL	Détecteur de requête de sortie	Kantech	29
101	(SBL) SSX-51SA	Lumière stroboscopique & sirène	Tried	2
102	(SEA) Watchmate	Système complet (Système anti-errance)	ADI	2
103	(TERM) FAR-88025	Imprimante HDT600LC (deux côtés)	Identicard	0
104	(TERM) FAR-84033	Ruban d'impression	Identicard	0
105	(TERM) FAR-84013	Appliquer d'encre YNCK	Identicard	0
106	(TERM) FAR-80593	Trousse de nettoyage	Identicard	0
107	(TERM) Divers	Caméra 4MP et toile	Divers	0
108	(TERM) LC40K	Moniteur LCD HDTV	BESTUY	0
109	(TERM)	Mat pour 3 moniteurs LCD	Divers	0
110	S64	Cabinet à clé et logiciel	BEST	0
111	Amano	Système complet (Distributeur à billet)	Logic Control	0
112	UDS-100	Interface RS-485 à LAN	KMJ	0
113	(TRXO) CCH-CP06-91	Plaquette à 6 connecteurs SC	Anixter	0
114	(TRXO) 95-000-40	Connecteur SC 62.5 unicom	Anixter	0
115	(TRXO) 194212	SC à SC 2 fibres, 1M 62.5	Anixter	0

SECTION BÂTIMENT ÉLOIGNÉ				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
1	(AS) 914W	Sirène d'alarme	RCI	58
2	(B) PAL328N	Dispositif d'alarme sonore	Tried	58
3	(B) LABP	Plaquette de fixation d'équipement	Tried	62
4	(C) SEN 1076	Contact encastré	Sentrol	0
5	(CA) 2000PGGSN37	Cartes iClass Kbits imprimable des deux côtés, sans	HID	0
6	(CA) F45-3943-1600	Perforeuse électrique	Identicam	2
7	(CFE) CC3770UH-6	Caméra 1/3 couleur/monochrome	Pelco	2
8	(CFE) EH3512-2HD/MT	Boîtier pour caméra extérieure	Pelco	2
9	(CFE) 13VDIR3-8.5	Lentille AI 3-8.5mm	Pelco	2
10	(CFE) PA101	Adapteur pour support de boîtier extérieur	Pelco	11

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION BÂTIMENT ÉLOIGNÉ (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
11	(CFI) VDN-495V03-20	Caméra minidôme couleur/monochrome	Bosch	8
12	(CME) SD53CBW-PG-E1	Caméra mobile extérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	0
13	(CME) IWM-GY	Support pour caméra dôme avec transformateur 24v	Pelco	0
14	(CME) PA402	Adapteur pour support de caméra mobile	Pelco	8
15	(CME) PP351	Support Parapet pour fixation au toit	Pelco	0
16	(CME) CM400	Adapteur en coin	Pelco	0
17	(CME) FS85011MST	Transmetteur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	0
18	(CME) FR85011MSTR	Receveur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	0
19	(CMI) SD53CBW-SMW-1	Caméra mobile intérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	2
20	(CODEC) S1500e-T	Encodeur numérique	Verint	0
21	(CODEC) S1504-T	Encodeur numérique	Verint	2
22	(CODEC) S1708e-T	Encodeur numérique	Verint	0
23	(CODEC) S1712e-T	Encodeur numérique	Verint	4
24	(CODEC) CP2CKL6E-5	5 pieds câble Ethernet	Cablek	0
25	(CPB) P-TD1	Avertisseur sonore (plastic)	RCI	0
26	(CPB) 914	Interrupteur à clé	RCI	0
27	(CPB) 960-MO-MO-LED-28	Interrupteur à clé	RCI	0
28	(CPB) 96CILRA	Barillet à clé	RCI	0
29	(CR) 6100-R10	Lecteur de cartes iClass montage memeau	HID	5
30	(CR) 6120-R40	Lecteur de cartes iClass montage sur boîte	HID	0
31	(CRW) P72WLS	Receveur 4 canaux 26bit Wiegand	Kantech	0
32	(CRW) P-WLS-A2	Antenne	Kantech	0
33	(CRW) P74WLS	Transmetteur à 4 boutons	Kantech	11
34	(CS) SEN2202AU	Contact de porte surface	ADI	1
35	(CT) EPT-10	Transfert d'alimentation	Von Duprin	11
36	(CTRL) EK-300ADT-C	Contrôleur pour accès	Kantech	6
37	(CTRL) VC-485	Interface LAN-Serie	Kantech	6
38	(CTRL) UDS-10	Interface RS-232 à LAN	KMJ	6
39	(CTRL) CP2CKL6E-5	5 pieds Câble Ethernet CAT6	Cablek	6
40	(CTRL) EK-4216ADT-C	Module d'interface à 16 relais (Max. 1 par KT-300)	Kantech	9
41	(CTRL) EK-4108ADT-C	Module d'interface à 8 entrées (Max. 1 par KT-300)	Kantech	6
42	(CTRL) CR12-2	Relais 12vdc	Labco	22
43	(CTRL) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	0
44	(CTRL) CR624-5	Relais 6-12-24vdc	Labco	0
45	(CTRL) AL2410	Relais 120vac 10amp	Altronix	0
46	(CTRL) D7600-MM-E	Transmetteur / receveur (Ethernet)	IFS	0

**ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION BÂTIMENT ÉLOIGNÉ (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
47	(DVR-T1) KBD300A	Clavier de contrôle pour caméra	Pelco	0
48	(DVR-T1) KBDKIT	Alimentation pour clavier de contrôle	Pelco	0
49	(DVR-T2) DX4004-250	DVR à 4 entrées (720 x 480) 250GB	Bosch	0
50	(DVR-T2) PMCS15	Moniteur couleur analogique 15" 700 ligne	Pelco	0
51	(DVR-T2) LB1000	Cabinet ventilé pour DVR	Pelco	0
52	(EES) 653-15	Interrupteur d'évacuation d'urgence	Locknetics by Schlage	0
53	(EES) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	0
54	(EES) KWD	Restrin	Locknetics by Schlage	0
55	(EES) L2	Option LED vert et rouge	Locknetics by Schlage	0
56	(EES) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	0
57	(EMR) FILFM996	Butoir électromagnétique	Tried	1
58	(EMS) 390+MBS-DSM-L1	Serrure électromagnétique	Von Duprin	0
59	(GB) SEN5815NT	Détecteur de bris de vitre	Sentrol	11
60	(GE) VD6121x24VDC	Gâche électrique	Von Duprin	0
61	(GM) VD6121x24VDC-DS	Gâche monitrice	Von Duprin	0
62	(IM) N8500MS	IP master station	TOA	0
63	(IM) AD121OP	AC adaptateur	TOA	4
64	(IS) QN8540WP	IP extérieur substation	TOA	4
65	(IS) AD121OP	AC adaptateur	TOA	4
66	(IS) CP2CKL6E-5	5 pieds câble Ethernet CAT6	Cablek	0
67	(KP) CM-8SS	Clavier autonome	Camden	11
68	(KPC) 6130-RK40	Lecteur/clavier iClass montage sur boîte	HID	0
69	(KS) 653-15	Interrupteur à clé (clé contrôlée)	Locknetics by Schlage	0
70	(KS) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	0
71	(KS) KWD	Restrin	Locknetics by Schlage	0
72	(KS) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	66
73	(MD) DT7450C	Détecteur de mouvements	C&K	0
74	(MDE) LRP5030H	Détecteur de mouvements 50 x 30 M	Redwall	0
75	(MSR) RDC12	Relais 10 ampère	Altronix	1
76	(P) SG-32CXK1-BL	Poste manuel bleu avec clé	SIG COM	1
77	(P) ST-FRC01	Couvercle pour poste manuel bleu	SIG COM	1
78	(P) ST-BKP01	Plaque de fixation	SIG COM	1
79	(P) ST-XTR-01	Extension pour couvercle	SIG COM	0
80	(PB) 269R	Dispositif d'urgence Ademco 269R	ADI	0
81	(PBL) 120AS1368	Barre panique avec option SS-1	RCI	1

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION BÂTIMENT ÉLOIGNÉ (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
82	(PWSA) CPS240D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 2.5/4 A	Alarm Saf	3
83	(PWSA) CPS440D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/4 A	Alarm Saf	4
84	(PWSA) CPS640D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/6 A	Alarm Saf	0
85	(PWSA) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	0
86	(PWSA) CPS-400C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	0
87	(PWSA) CPS-800C-UL/CSA	Source d'alimentation 12vdc 8amp	Alarm Saf	4
88	(PWSA) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	0
89	(PWSA) PDM-4	Distributeur d'alimentation	RCI	16
90	(PWSA) PDM-8	Distributeur d'alimentation	RCI	1
91	(PWSE) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 2amp	Alarm Saf	0
92	(PWSE) CPS-600C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 6amp	Alarm Saf	9
93	(PWSV) WCS1-4	Source d'alimentation extérieure 1 sortie, 4amp	Pelco	0
94	(PWSV) MCS16-10	Source d'alimentation intérieure 16 sorties, 10amp	Pelco	2
95	(PWSV) MCS8-5	Source d'alimentation intérieure 8 sorties, 5amp	Pelco	0
96	(RCPD) Divers	Panneau de commande à distance (Bureau)	ADT	0
97	(RCPH) Divers	Panneau de commande à distance (Dissimulé)	ADT	0
98	(RCPR) Divers	Panneau de commande à distance (Encastré)	ADT	0
99	(RXB) PB-2EF	Bouton de requête de sortie	Tri-ed	8
100	(RXI) TREX-XL	Détecteur de requête de sortie	Kantech	0
101	(SBL) SSX-51SA	Lumière stroboscopique & sirène	Tried	0
102	(SEA) Watchmate	Système complet (Système anti-errance)	ADI	0
103	(TERM) FAR-88025	Imprimante HDT600LC (deux côtés)	Identicard	0
104	(TERM) FAR-84033	Ruban d'impression	Identicard	0
105	(TERM) FAR-84013	Appliquer d'encre YNCK	Identicard	0
106	(TERM) FAR-80593	Trousse de nettoyage	Identicard	0
107	(TERM) Divers	Caméra 4MP et toile	Divers	0
108	(TERM) LC40K	Moniteur LCD HDTV	BESTUY	0
109	(TERM)	Mat pour 3 moniteurs LCD	Divers	0
110	S64	Cabinet à clé et logiciel	BEST	0
111	Amano	Système complet (Distributeur à billet)	Logic Control	0
112	UDS-100	Interface RS-485 à LAN	KMJ	0
113	(TRXO) CCH-CP06-91	Plaquette à 6 connecteurs SC	Anixter	0
114	(TRXO) 95-000-40	Connecteur SC 62.5 unicom	Anixter	0
115	(TRXO) 194212	SC à SC 2 fibres, 1M 62.5	Anixter	0

**ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION PAVILLON DU SOUVENIR				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
1	(AS) 914W	Sirène d'alarme	RCI	0
2	(B) PAL328N	Dispositif d'alarme sonore	Tried	32
3	(B) LABP	Plaque de fixation d'équipement	Tried	32
4	(C) SEN 1076	Contact encastré	Sentrol	50
5	(CA) 2000PGGSN37	Cartes iClass Kbits imprimable des deux côtés	HID	0
6	(CA) F45-3943-1600	Perforeuse électrique	Identicam	0
7	(CFE) CC3770UH-6	Caméra 1/3 couleur/monochrome	Pelco	0
8	(CFE) EH3512-2HD/MT	Boîtier pour caméra extérieure	Pelco	0
9	(CFE) 13VDIR3-8.5	Lentille AI 3-8.5mm	Pelco	0
10	(CFE) PA101	Adapteur pour support de boîtier extérieur	Pelco	0
11	(CFI) VDN-495V03-20	Caméra minidôme couleur/monochrome	Bosch	15
12	(CME) SD53CBW-PG-E1	Caméra mobile extérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	5
13	(CME) IWM-GY	Support pour caméra dôme avec transformateur 24v	Pelco	0
14	(CME) PA402	Adapteur pour support de caméra mobile	Pelco	0
15	(CME) PP351	Support Parapet pour fixation au toit	Pelco	5
16	(CME) CM400	Adapteur en coin	Pelco	0
17	(CME) FS85011MST	Transmetteur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	0
18	(CME) FR85011MSTR	Receveur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	0
19	(CMI) SD53CBW-SMW-1	Caméra mobile intérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	3
20	(CODEC) S1500e-T	Encodeur numérique	Verint	1
21	(CODEC) S1504-T	Encodeur numérique	Verint	0
22	(CODEC) S1708e-T	Encodeur numérique	Verint	0
23	(CODEC) S1712e-T	Encodeur numérique	Verint	2
24	(CODEC) CP2CKL6E-5	5 pieds Câble Ethernet	Cablek	3
25	(CPB) P-TD1	Avertisseur sonore (plastic)	RCI	1
26	(CPB) 914	Interrupteur à clé	RCI	1
27	(CPB) 960-MO-MO-LED-28	Interrupteur à clé	RCI	1
28	(CPB) 96CILRA	Key cylinder	RCI	1
29	(CR) 6100-R10	Lecteur de cartes iClass montage memeau	HID	0
30	(CR) 6120-R40	Lecteur de cartes iClass montage sur boite	HID	17
31	(CRW) P72WLS	Receveur 4 canaux 26bit Wiegand	Kantech	0
32	(CRW) P-WLS-A2	Antenne	Kantech	0
33	(CRW) P74WLS	Transmetteur à 4 boutons	Kantech	0
34	(CS) SEN2202AU	Contact de porte surface	ADI	9
35	(CT) EPT-10	Transfert d'alimentation	Von Duprin	2
36	(CTRL) EK-300ADT-C	Contrôleur pour accès	Kantech	15
37	(CTRL) VC-485	Interface LAN-Serie	Kantech	2
38	(CTRL) UDS-10	Interface RS-232 à LAN	KMJ	2
39	(CTRL) CP2CKL6E-5	5 pieds câble Ethernet CAT6	Cablek	2

**ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION PAVILLON DU SOUVENIR (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
40	(CTRL) EK-4216ADT-C	Module d'interface à 16 relais (Max. 1 par KT-300)	Kantech	11
41	(CTRL) EK-4108ADT-C	Module d'interface à 8 entrées (Max. 1 par KT-300)	Kantech	14
42	(CTRL) CR12-2	Relais 12vdc	Labco	61
43	(CTRL) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	15
44	(CTRL) CR624-5	Relais 6-12-24vdc	Labco	5
45	(CTRL) AL2410	Relais 120vac 10amp	Altronix	3
46	(CTRL) D7600-MM-E	Transmetteur / receveur (Ethernet)	IFS	3
47	(DVR-T1) KBD300A	Clavier de contrôle pour caméra	Pelco	1
48	(DVR-T1) KBDKIT	Alimentation pour clavier de contrôle	Pelco	1
49	(DVR-T2) DX4004-250	DVR à 4 entrées (720 x 480) 250GB	Bosch	0
50	(DVR-T2) PMCS15	Moniteur couleur analogique 15" 700 ligne	Pelco	0
51	(DVR-T2) LB1000	Cabinet ventilé pour DVR	Pelco	0
57	(EMR) FILFM996	Butoir électromagnétique	Tried	8
58	(EMS) 390+MBS-DSM-L1	Serrure électromagnétique	Von Duprin	49
59	(GB) SEN5815NT	Détecteur de bris de vitre	Sentrol	0
60	(GE) VD6121x24VDC	Gâche électrique	Von Duprin	10
61	(GM) VD6121x24VDC-DS	Gâche monitrice	Von Duprin	9
52	(EES) 653-15	Interrupteur d'évacuation d'urgence	Locknetics by Schlage	1
53	(EES) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	1
54	(EES) KWD	Restrin	Locknetics by Schlage	1
55	(EES) L2	Option LED vert et rouge	Locknetics by Schlage	1
56	(EES) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	1
62	(IM) N8500MS	IP master station	TOA	1
63	(IM) AD121OP	AC adaptateur	TOA	1
64	(IS) QN8540WP	IP extérieur substation	TOA	2
65	(IS) AD121OP	AC adaptateur	TOA	2
66	(IS) CP2CKL6E-5	5 pieds câble Ethernet CAT6	Cablek	3
67	(KP) CM-8SS	Clavier autonome	Camden	41
68	(KPC) 6130-RK40	Lecteur/clavier iClass montage sur boîte	HID	1
69	(KS) 653-15	Interrupteur à clé (clé contrôlée)	Locknetics by Schlage	20
70	(KS) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	20
71	(KS) KWD	Restrin	Locknetics by Schlage	20
72	(KS) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	20
73	(MD) DT7450C	Détecteur de mouvements	C&K	0
74	(MDE) LRP5030H	Détecteur de mouvements 50 x 30 M	Redwall	0
75	(MSR) RDC12	Relais 10 ampère	Altronix	2
76	(P) SG-32CXK1-BL	Poste manuel bleu avec clé	SIG COM	31
77	(P) ST-FRC01	Couvercle pour poste manuel bleu	SIG COM	31

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION PAVILLON DU SOUVENIR (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
78	(P) ST-BKP01	Plaque de fixation	SIG COM	31
79	(P) ST-XTR-01	Extension pour couvercle	SIG COM	31
80	(PB) 269R	Dispositif d'urgence Ademco 269R	ADI	0
81	(PBL) 120AS1368	Barre panique avec option SS-1	RCI	1
82	(PWSA) CPS240D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 2.5/4 A	Alarm Saf	0
83	(PWSA) CPS440D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/4 A	Alarm Saf	8
84	(PWSA) CPS640D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/6 A	Alarm Saf	2
85	(PWSA) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	0
86	(PWSA) CPS-400C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	0
87	(PWSA) CPS-800C-UL/CSA	Source d'alimentation 12vdc 8amp	Alarm Saf	5
88	(PWSA) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	25
89	(PWSA) PDM-4	Distributeur d'alimentation	RCI	5
90	(PWSA) PDM-8	Distributeur d'alimentation	RCI	15
91	(PWSE) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 2amp	Alarm Saf	0
92	(PWSE) CPS-600C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 6amp	Alarm Saf	0
93	(PWSV) WCS1-4	Source d'alimentation extérieure 1 sortie, 4amp	Pelco	5
94	(PWSV) MCS16-10	Source d'alimentation intérieure 16 sorties, 10amp	Pelco	0
95	(PWSV) MCS8-5	Source d'alimentation intérieure 8 sorties, 5amp	Pelco	3
96	(RCPD) Divers	Panneau de commande à distance (Bureau)	ADT	1
97	(RCPH) Divers	Panneau de commande à distance (Dissimulé)	ADT	0
98	(RCPR) Divers	Panneau de commande à distance (Encastré)	ADT	0
99	(RXB) PB-2EF	Bouton de requête de sortie	Tri-ed	16
100	(RXI) TREX-XL	Détecteur de requête de sortie	Kantech	8
101	(SBL) SSX-51SA	Lumière stroboscopique & sirène	Tried	0
102	(SEA) Watchmate	Système complet (Système anti-errance)	ADI	1
103	(TERM) FAR-88025	Imprimante HDT600LC (deux côtés)	Identicard	0
104	(TERM) FAR-84033	Ruban d'impression	Identicard	0
105	(TERM) FAR-84013	Appliquer d'encre YNCK	Identicard	0
106	(TERM) FAR-80593	Trousse de nettoyage	Identicard	0
107	(TERM) Divers	Caméra 4MP et toile	Divers	0
108	(TERM) LC40K	Moniteur LCD HDTV	BESTUY	0
109	(TERM)	Mat pour 3 moniteurs LCD	Divers	0
110	S64	Cabinet à clé et logiciel	BEST	0
111	Amano	Système complet (Distributeur à billet)	Logic Control	0
112	UDS-100	Interface RS-485 à LAN	KMJ	0
113	(TRXO) CCH-CP06-91	Plaquette à 6 connecteurs SC	Anixter	3
114	(TRXO) 95-000-40	Connecteur SC 62.5 unicom	Anixter	6
115	(TRXO) 194212	SC à SC 2 fibres, 1M 62.5	Anixter	3

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION EDITH TEMPLE				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
1	(AS) 914W	Sirène d'alarme	RCI	0
2	(B) PAL328N	Dispositif d'alarme sonore	Tried	63
3	(B) LABP	Plaque de fixation d'équipement	Tried	63
4	(C) SEN 1076	Contact encastré	Sentrol	89
5	(CA) 2000PGGSN37	Cartes iClass Kbits imprimable des deux côtés	HID	0
6	(CA) F45-3943-1600	Perforeuse électrique	Identicam	1
7	(CFE) CC3770UH-6	Caméra 1/3 couleur/monochrome	Pelco	2
8	(CFE) EH3512-2HD/MT	Boîtier pour caméra extérieure	Pelco	2
9	(CFE) 13VDIR3-8.5	Lentille AI 3-8.5mm	Pelco	2
10	(CFE) PA101	Adapteur pour support de boîtier extérieur	Pelco	2
11	(CFI) VDN-495V03-20	Caméra minidôme Couleur/monochrome	Bosch	13
12	(CME) SD53CBW-PG-E1	Caméra mobile extérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	5
13	(CME) IWM-GY	Support pour caméra dôme avec transformateur 24v	Pelco	0
14	(CME) PA402	Adapteur pour support de caméra mobile	Pelco	0
15	(CME) PP351	Support Parapet pour fixation au toit	Pelco	5
16	(CME) CM400	Adapteur en coins	Pelco	0
17	(CME) FS85011MST	Transmetteur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	0
18	(CME) FR85011MSTR	Receveur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	0
19	(CMI) SD53CBW-SMW-1	Caméra mobile intérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	0
20	(CODEC) S1500e-T	Encodeur numérique	Verint	0
21	(CODEC) S1504-T	Encodeur numérique	Verint	0
22	(CODEC) S1708e-T	Encodeur numérique	Verint	2
23	(CODEC) S1712e-T	Encodeur numérique	Verint	1
24	(CODEC) CP2CKL6E-5	5 pieds câble Ethernet	Cablek	3
25	(CPB) P-TD1	Avertisseur sonore (plastic)	RCI	21
26	(CPB) 914	Interrupteur à clé	RCI	21
27	(CPB) 960-MO-MO-LED-28	Interrupteur à clé	RCI	21
28	(CPB) 96CILRA	Barillet à clé	RCI	21
29	(CR) 6100-R10	Lecteur de cartes iClass montage memeau	HID	0
30	(CR) 6120-R40	Lecteur de cartes iClass montage sur boîte	HID	37
31	(CRW) P72WLS	Receveur 4 canaux 26bit Wiegand	Kantech	2
32	(CRW) P-WLS-A2	Antenne	Kantech	2
33	(CRW) P74WLS	Transmetteur à 4 boutons	Kantech	0
34	(CS) SEN2202AU	Contact de porte surface	ADI	8
35	(CT) EPT-10	Transfert d'alimentation	Von Duprin	30

**ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION EDITH TEMPLE (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
36	(CTRL) EK-300ADT-C	Contrôleur pour accès	Kantech	24
37	(CTRL) VC-485	Interface LAN-Serie	Kantech	5
38	(CTRL) UDS-10	Interface RS-232 à LAN	KMJ	5
39	(CTRL) CP2CKL6E-5	5 pieds Câble Ethernet CAT6	Cablek	5
40	(CTRL) EK-4216ADT-C	Module d'interface à 16 relais (Max. 1 par KT-300)	Kantech	6
41	(CTRL) EK-4108ADT-C	Module d'interface à 8 entrées (Max. 1 par KT-300)	Kantech	8
42	(CTRL) CR12-2	Relais 12vdc	Labco	48
43	(CTRL) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	24
44	(CTRL) CR624-5	Relais 6-12-24vdc	Labco	0
45	(CTRL) AL2410	Relais 120vac 10amp	Altronix	0
46	(CTRL) D7600-MM-E	Transmetteur / receveur (Ethernet)	IFS	0
47	(DVR-T1) KBD300A	Clavier de contrôle pour caméra	Pelco	3
48	(DVR-T1) KBDKIT	Alimentation pour clavier de contrôle	Pelco	3
49	(DVR-T2) DX4004-250	DVR à 4 entrées (720 x 480) 250GB	Bosch	0
50	(DVR-T2) PMCS15	Moniteur couleur analogique 15" 700 ligne	Pelco	0
51	(DVR-T2) LB1000	Cabinet ventilé pour DVR	Pelco	0
52	(EES) 653-15	Interrupteur d'évacuation d'urgence	Locknetics by Schlage	2
53	(EES) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	2
54	(EES) KWD	Restrin	Locknetics by Schlage	2
55	(EES) L2	Option LED vert et rouge	Locknetics by Schlage	2
56	(EES) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	2
57	(EMR) FILFM996	Butoir électromagnétique	Tried	10
58	(EMS) 390+MBS-DSM-L1	Serrure électromagnétique	Von Duprin	36
59	(GB) SEN5815NT	Détecteur de bris de vitre	Sentrol	9
60	(GE) VD6121x24VDC	Gâche électrique	Von Duprin	16
61	(GM) VD6121x24VDC-DS	Gâche monitrice	Von Duprin	6
62	(IM) N8500MS	IP master station	TOA	1
63	(IM) AD121OP	AC adaptateur	TOA	1
64	(IS) QN8540WP	IP extérieur substation	TOA	7
65	(IS) AD121OP	AC adaptateur	TOA	7
66	(IS) CP2CKL6E-5	5 pieds câble Ethernet CAT6	Cablek	8
67	(KP) CM-8SS	Clavier autonome	Camden	8
68	(KPC) 6130-RK40	Lecteur/clavier iClass montage sur boite	HID	5
69	(KS) 653-15	Interrupteur à clé (clé contrôlée)	Locknetics by Schlage	13
70	(KS) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	13

**ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION EDITH TEMPLE (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
71	(KS) KWD	Restrin	Locknetics by Schlage	13
72	(KS) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	13
73	(MD) DT7450C	Détecteur de mouvements	C&K	7
74	(MDE) LRP5030H	Détecteur de mouvements 50 x 30 M	Redwall	1
75	(MSR) RDC12	Relais 10 ampère	Altronix	10
76	(P) SG-32CXK1-BL	Poste manuel bleu avec clé	SIG COM	2
77	(P) ST-FRC01	Couvercle pour poste manuel bleu	SIG COM	2
78	(P) ST-BKP01	Plaque de fixation	SIG COM	2
79	(P) ST-XTR-01	Extension pour couvercle	SIG COM	2
80	(PB) 269R	Dispositif d'urgence Ademco 269R	ADI	0
81	(PBL) 120AS1368	Barre panique avec option SS-1	RCI	24
82	(PWSA) CPS240D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 2.5/4 A	Alarm Saf	0
83	(PWSA) CPS440D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/4 A	Alarm Saf	2
84	(PWSA) CPS640D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/6 A	Alarm Saf	6
85	(PWSA) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	0
86	(PWSA) CPS-400C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	0
87	(PWSA) CPS-800C-UL/CSA	Source d'alimentation 12vdc 8amp	Alarm Saf	0
88	(PWSA) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	0
89	(PWSA) PDM-4	Distributeur d'alimentation	RCI	0
90	(PWSA) PDM-8	Distributeur d'alimentation	RCI	0
91	(PWSE) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 2amp	Alarm Saf	0
92	(PWSE) CPS-600C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 6amp	Alarm Saf	3
93	(PWSV) WCS1-4	Source d'alimentation extérieure 1 sortie, 4amp	Pelco	5
94	(PWSV) MCS16-10	Source d'alimentation intérieure 16 sorties, 10amp	Pelco	0
95	(PWSV) MCS8-5	Source d'alimentation intérieure 8 sorties, 5amp	Pelco	3
96	(RCPD) Divers	Panneau de commande à distance (Bureau)	ADT	0
97	(RCPH) Divers	Panneau de commande à distance (Dissimulé)	ADT	0
98	(RCPR) Divers	Panneau de commande à distance (Encastré)	ADT	0
99	(RXB) PB-2EF	Bouton de requête de sortie	Tri-ed	19
100	(RXI) TREX-XL	Détecteur de requête de sortie	Kantech	16
101	(SBL) SSX-51SA	Lumière stroboscopique & sirène	Tried	1
102	(SEA) Watchmate	Système complet (Système anti-errance)	ADI	1
103	(TERM) FAR-88025	Imprimante HDT600LC (deux côtés)	Identicard	1
104	(TERM) FAR-84033	Ruban d'impression	Identicard	0

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION EDITH TEMPLE (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
105	(TERM) FAR-84013	Appliquer d'encre YNCK	Identocard	0
106	(TERM) FAR-80593	Trousse de nettoyage	Identocard	0
107	(TERM) Divers	Caméra 4MP et toile	Divers	1
108	(TERM) LC40K	Moniteur LCD HDTV	BESTUY	1
109	(TERM)	Mat pour 3 moniteurs LCD	Divers	7
110	S64	Cabinet à clé et logiciel	BEST	0
111	Amano	Système complet (Distributeur à billet)	Logic Control	0
112	UDS-100	Interface RS-485 à LAN	KMJ	0
113	(TRXO) CCH-CP06-91	Plaquette à 6 connecteurs SC	Anixter	0
114	(TRXO) 95-000-40	Connecteur SC 62.5 unicom	Anixter	0
115	(TRXO) 194212	SC à SC 2 fibres, 1M 62.5	Anixter	0

SECTION STATIONNEMENT				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
1	(AS) 914W	Sirène d'alarme	RCI	0
2	(B) PAL328N	Dispositif d'alarme sonore	Tried	0
3	(B) LABP	Plaque de fixation d'équipement	Tried	0
4	(C) SEN 1076	Contact encastré	Sentrol	0
5	(CA) 2000PGGSN37	Cartes iClass Kbits imprimable des deux côtés	HID	0
6	(CA) F45-3943-1600	Perforeuse électrique	Identicom	0
7	(CFE) CC3770UH-6	Caméra 1/3 couleur/monochrome	Pelco	10
8	(CFE) EH3512-2HD/MT	Boîtier pour caméra extérieure	Pelco	10
9	(CFE) 13VDIR3-8.5	Lentille AI 3-8.5mm	Pelco	10
10	(CFE) PA101	Adapteur pour support de boîtier extérieur	Pelco	10
11	(CFI) VDN-495V03-20	Caméra minidôme Couleur/monochrome	Bosch	0
12	(CME) SD53CBW-PG-E1	Caméra mobile extérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	4
13	(CME) IWM-GY	Support pour caméra dôme avec transformateur 24v	Pelco	4
14	(CME) PA402	Adapteur pour support de caméra mobile	Pelco	4
15	(CME) PP351	Support Parapet pour fixation au toit	Pelco	0
16	(CME) CM400	Adapteur en coin	Pelco	0
17	(CME) FS85011MST	Transmetteur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	2
18	(CME) FR85011MSTR	Receveur pour fibre optique (vidéo & data)	Pelco	2
19	(CMI) SD53CBW-SMW-1	Caméra mobile intérieure couleur/monochrome 23x	Pelco	0
20	(CODEC) S1500e-T	Encodeur numérique	Verint	1

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION STATIONNEMENT (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
21	(CODEC) S1504-T	Encodeur numérique	Verint	4
22	(CODEC) S1708e-T	Encodeur numérique	Verint	0
23	(CODEC) S1712e-T	Encodeur numérique	Verint	0
24	(CODEC) CP2CKL6E-5	5 pieds Câble Ethernet	Cablek	5
25	(CPB) P-TD1	Avertisseur sonore (plastic)	RCI	0
26	(CPB) 914	Interrupteur à clé	RCI	0
27	(CPB) 960-MO-MO-LED-28	Interrupteur à clé	RCI	0
28	(CPB) 96CILRA	Barillet	RCI	0
29	(CR) 6100-R10	Lecteur de cartes iClass montage memeau	HID	0
30	(CR) 6120-R40	Lecteur de cartes iClass montage sur boîte	HID	12
31	(CRW) P72WLS	Receveur 4 canaux 26bit Wiegand	Kantech	12
32	(CRW) P-WLS-A2	Antenne	Kantech	12
33	(CRW) P74WLS	Transmetteur à 4 boutons	Kantech	25
34	(CS) SEN2202AU	Contact de porte surface	ADI	1
35	(CT) EPT-10	Transfert d'alimentation	Von Duprin	0
36	(CTRL) EK-300ADT-C	Contrôleur pour accès	Kantech	14
37	(CTRL) VC-485	Interface LAN-Serie	Kantech	5
38	(CTRL) UDS-10	Interface RS-232 à LAN	KMJ	5
39	(CTRL) CP2CKL6E-5	5 pieds câble Ethernet CAT6	Cablek	5
40	(CTRL) EK-4216ADT-C	Module d'interface à 16 relais (Max. 1 par KT-300)	Kantech	0
41	(CTRL) EK-4108ADT-C	Module d'interface à 8 entrées (Max.1 par KT-300)	Kantech	0
42	(CTRL) CR12-2	Relais 12vdc	Labco	28
43	(CTRL) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	28
44	(CTRL) CR624-5	Relais 6-12-24vdc	Labco	0
45	(CTRL) AL2410	Relais 120vac 10amp	Altronix	0
46	(CTRL) D7600-MM-E	Transmetteur / receveur (Ethernet)	IFS	8
47	(DVR-T1) KBD300A	Clavier de contrôle pour caméra	Pelco	0
48	(DVR-T1) KBDKIT	Alimentation pour clavier de contrôle	Pelco	0
49	(DVR-T2) DX4004-250	DVR à 4 entrées (720 x 480) 250GB	Bosch	0
50	(DVR-T2) PMCS15	Moniteur couleur analogique 15" 700 ligne	Pelco	0
51	(DVR-T2) LB1000	Cabinet ventilé pour DVR	Pelco	0
52	(EES) 653-15	Interrupteur d'évacuation d'urgence	Locknetics by Schlage	0
53	(EES) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	0
54	(EES) KWD	Restrin	Locknetics by Schlage	0
55	(EES) L2	Option LED vert et rouge	Locknetics by Schlage	0

## ÉTENDUE DES TRAVAUX

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

SECTION STATIONNEMENT (suite)				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
56	(EES) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	0
57	(EMR) FILFM996	Butoir électromagnétique	Tried	0
58	(EMS) 390+MBS-DSM-L1	Serrure électromagnétique	Von Duprin	1
59	(GB) SEN5815NT	Détecteur de bris de vitre	Sentrol	0
60	(GE) VD6121x24VDC	Gâche électrique	Von Duprin	0
61	(GM) VD6121x24VDC-DS	Gâche monitrice	Von Duprin	0
62	(IM) N8500MS	IP master station	TOA	0
63	(IM) AD121OP	AC adaptateur	TOA	0
64	(IS) QN8540WP	IP extérieur substation	TOA	15
65	(IS) AD121OP	AC adaptateur	TOA	15
66	(IS) CP2CKL6E-5	5 pieds câble Ethernet CAT6	Cablek	15
67	(KP) CM-8SS	Clavier autonome	Camden	0
68	(KPC) 6130-RK40	Lecteur/clavier iClass montage sur boîte	HID	0
69	(KS) 653-15	Interrupteur à clé (clé contrôlée)	Locknetics by Schlage	0
70	(KS) 20-001	Cylindre restrin	Locknetics by Schlage	0
71	(KS) KWD	Restrin	Locknetics by Schlage	0
72	(KS) MISC	Système de clé	Locknetics by Schlage	0
73	(MD) DT7450C	Détecteur de mouvements	C&K	0
74	(MDE) LRP5030H	Détecteur de mouvements 50 x 30 M	Redwall	0
75	(MSR) RDC12	Relais 10 ampère	Altronix	13
76	(P) SG-32CXK1-BL	Poste manuel bleu avec clé	SIG COM	0
77	(P) ST-FRC01	Couvercle pour poste manuel bleu	SIG COM	0
78	(P) ST-BKP01	Plaque de fixation	SIG COM	0
79	(P) ST-XTR-01	Extension pour couvercle	SIG COM	0
80	(PB) 269R	Dispositif d'urgence Ademco 269R	ADI	0
81	(PBL) 120AS1368	Barre panique avec option SS-1	RCI	0
82	(PWSA) CPS240D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 2.5/4 A	Alarm Saf	0
83	(PWSA) CPS440D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/4 A	Alarm Saf	0
84	(PWSA) CPS640D-UL/CSA	Source d'alimentation 12/24 vdc 4/6 A	Alarm Saf	0
85	(PWSA) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	1
86	(PWSA) CPS-400C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 4amp	Alarm Saf	0
87	(PWSA) CPS-800C-UL/CSA	Source d'alimentation 12vdc 8amp	Alarm Saf	5
88	(PWSA) DSC1207	Batterie 12vdc 7amp	DSC	7
89	(PWSA) PDM-4	Distributeur d'alimentation	RCI	6
90	(PWSA) PDM-8	Distributeur d'alimentation	RCI	0
91	(PWSE) CPS-200C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 2amp	Alarm Saf	0
92	(PWSE) CPS-600C-UL/CSA	Source d'alimentation 24vdc 6amp	Alarm Saf	0

**ÉTENDUE DES TRAVAUX**

Vérification et entretien du système de contrôle d'accès et de caméras en circuit fermé

<b>SECTION STATIONNEMENT (suite)</b>				
ITEM	MODÈLE	DESCRIPTION	MANUFACTURIER	QTÉ INSTALLÉ
93	(PWSV) WCS1-4	Source d'alimentation extérieure 1 sortie 4amp	Pelco	5
94	(PWSV) MCS16-10	Source d'alimentation intérieure 16 sorties 10amp	Pelco	0
95	(PWSV) MCS8-5	Source d'alimentation intérieure 8 sorties 5amp	Pelco	5
96	(RCPD) Divers	Panneau de commande à distance (Bureau)	ADT	0
97	(RCPH) Divers	Panneau de commande à distance (Dissimulé)	ADT	0
98	(RCPR) Divers	Panneau de commande à distance (Encastré)	ADT	0
99	(RXB) PB-2EF	Bouton de requête de sortie	Tri-ed	0
100	(RXI) TREX-XL	Détecteur de requête de sortie	Kantech	0
101	(SBL) SSX-51SA	Lumière stroboscopique & sirène	Tried	0
102	(SEA) Watchmate	Système complet (Système anti-errance)	ADI	0
103	(TERM) FAR-88025	Imprimante HDT600LC (deux côtés)	Identicard	0
104	(TERM) FAR-84033	Ruban d'impression	Identicard	0
105	(TERM) FAR-84013	Appliquer d'encre YNCK	Identicard	0
106	(TERM) FAR-80593	Trousse de nettoyage	Identicard	0
107	(TERM) Divers	Caméra 4MP et toile	Divers	0
108	(TERM) LC40K	Moniteur LCD HDTV	BESTUY	0
109	(TERM)	Mat pour 3 moniteurs LCD	Divers	0
110	S64	Cabinet à clé et logiciel	BEST	0
111	Amano	Système complet (Distributeur à billet)	Logic Control	1
112	UDS-100	Interface RS-485 à LAN	KMJ	4
113	(TRXO) CCH-CP06-91	Plaquette à 6 connecteurs SC	Anixter	6
114	(TRXO) 95-000-40	Connecteur SC 62.5 unicom	Anixter	6
115	(TRXO) 194212	SC à SC 2 fibres, 1M 62.5	Anixter	36

**TABEAU DES PRIX**

<b>Prix ferme pour 1 an</b>					
<b>No</b>	<b>Item</b>	<b>(H) Quantité d'heures estimée</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>(T) Prix/taux</b>	<b>(H x T) Total</b>
<b>1</b>	<b>Vérification et entretien annuel</b>	160	/année		\$
<b>2</b>	<b>Appels de service - Taux horaire :</b>				
<b>A.</b>	<b>Technicien première heure de main-d'œuvre productive sur les lieux incluant les frais de déplacement et autres :</b>				
	• Durant les heures normales de travail	4	/heure		\$
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	1	/heure		\$
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	1	/heure		\$
<b>B.</b>	<b>Adjoint première heure de main-d'œuvre productive sur les lieux incluant les frais de déplacement et autres :</b>				
	• Durant les heures normales de travail	0	/heure		\$
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	0	/heure		\$
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	0	/heure		\$
<b>C.</b>	<b>Technicien heures normales : Main-d'œuvre seulement pour les autres heures en plus de (A) ci-dessus :</b>				
	• Durant les heures normales de travail	28	/heure		\$
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	2	/heure		\$
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	2	/heure		\$
<b>D.</b>	<b>Adjoint heure normale : Main-d'œuvre seulement pour les autres heures en plus de (B) ci-dessus :</b>				
	• Durant les heures normales de travail	0	/heure		\$
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	0	/heure		\$
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	0	/heure		\$
<b>Total 1 + 2 (entretien annuel + appel de service) :</b>					\$

**TABLEAU DES PRIX**

<b>Prix ferme pour la première d'année d'option</b>						
<b>No</b>	<b>Item</b>	<b>(H) Quantité d'heures estimée</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>(T) Prix/taux</b>	<b>(H x T) Total</b>	
<b>1</b>	<b>Vérification et entretien annuel</b>	160	/année		\$	
<b>2</b>	<b>Appels de service - Taux horaire :</b>					
<b>A.</b>	<b>Technicien première heure de main-d'œuvre productive sur les lieux incluant les frais de déplacement et autres :</b>					
	• Durant les heures normales de travail	4	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	1	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	1	/heure		\$	
<b>B.</b>	<b>Adjoint première heure de main-d'œuvre productive sur les lieux incluant les frais de déplacement et autres :</b>					
	• Durant les heures normales de travail	0	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	0	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	0	/heure		\$	
<b>C.</b>	<b>Technicien heures normales : Main-d'œuvre seulement pour les autres heures en plus de (A) ci-dessus :</b>					
	• Durant les heures normales de travail	28	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	2	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	2	/heure		\$	
<b>D.</b>	<b>Adjoint heure normale : Main-d'œuvre seulement pour les autres heures en plus de (B) ci-dessus :</b>					
	• Durant les heures normales de travail	0	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	0	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	0	/heure		\$	
	<b>Total 1 + 2 (entretien annuel + appel de service)</b>					\$

**TABLEAU DES PRIX**

<b>Prix ferme pour la deuxième d'année d'option</b>						
No	Item	(H) Quantité d'heures estimée	Unité de mesure	(T) Prix/taux	(H x T) Total	
1	<b>Vérification et entretien annuel</b>	160	/année		\$	
2	<b>Appels de service - Taux horaire :</b>					
A.	<b>Technicien première heure de main-d'œuvre productive sur les lieux incluant les frais de déplacement et autres :</b>					
	• Durant les heures normales de travail	4	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	1	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	1	/heure		\$	
B.	<b>Adjoint première heure de main-d'œuvre productive sur les lieux incluant les frais de déplacement et autres :</b>					
	• Durant les heures normales de travail	0	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	0	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	0	/heure		\$	
C.	<b>Technicien heures normales : Main-d'œuvre seulement pour les autres heures en plus de (A) ci-dessus :</b>					
	• Durant les heures normales de travail	28	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	2	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	2	/heure		\$	
D.	<b>Adjoint heure normale : Main-d'œuvre seulement pour les autres heures en plus de (B) ci-dessus :</b>					
	• Durant les heures normales de travail	0	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (lundi au samedi)	0	/heure		\$	
	• Hors des heures normales de travail (dimanche et fêtes légales)	0	/heure		\$	
	<b>Total 1 + 2 (entretien annuel + appel de service)</b>					\$

**TABLEAU DES PRIX**

---

<b>GRAND TOTAL POUR 3 ANS</b>	:	\$
-------------------------------	---	----

**Les frais de déplacement/transport et tous autres frais (tous les frais de main-d'œuvre relatifs au travail du personnel, incluant tous les bénéfices marginaux, transport, les frais d'administration et le profit de l'Entrepreneur) doivent être inclus au taux horaire de la première heure productive. Après, seulement les heures travaillées doivent être incluses.**

L'Hôpital Ste-Anne ne s'engage pas à donner à l'entrepreneur les montants pour les matériaux et la main-d'œuvre apparaissant aux parties "B". Cependant, l'Hôpital Ste-Anne paiera à l'entrepreneur les montants négociés pour chaque réparation autorisée par le représentant de l'hôpital. L'Entrepreneur sera payé pour les travaux à taux horaire ainsi que les matériaux selon les prescriptions générales de la section **1CAC** et n'aura droit à aucune autre compensation supplémentaire pour toute variation entre les heures négociées pour chaque réparation et les heures réellement travaillées. L'Entrepreneur ne sera payé que pour les matériaux autorisés et utilisés dans l'exécution du travail et devra obtenir l'approbation au préalable du représentant autorisé de l'Hôpital Ste-Anne avant de commencer tout travail dans les parties B.

**EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN:  
DOSSIER TPSGC N° 51307-12-1021**

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L'entrepreneur ou l'offrant **NE DOIT PAS** emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe \_\_\_\_\_;
  - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 61307-12-1021
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Vétérans Affairs Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Hôpital Sainte-Anne	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Contrat d'entretien des systèmes de sécurité		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?)	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. (Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.)	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? (S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?)	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of Information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité  
UNCLASSIFIED

Canada



Contract Number / Numéro du contrat 61307-12-1021
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  
If Yes, indicate the level of sensitivity.  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité:

No / Non  Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?

No / Non  Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:  
Document Number / Numéro du document:

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS<br>COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL<br>CONFIDENTIEL           | <input type="checkbox"/> SECRET<br>SECRET           | <input type="checkbox"/> TOP SECRET<br>TRÈS SECRET               |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT<br>TRÈS SECRET - SIGINT        | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL<br>NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET<br>NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET<br>COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS<br>ACCÈS AUX EMPLACEMENTS              |   |   |  |

Special comments:  
Commentaires spéciaux:

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  
If Yes, will unscreened personnel be escorted?  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

No / Non  Yes / Oui  
 No / Non  Yes / Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

No / Non  Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?

No / Non  Yes / Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?

No / Non  Yes / Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

No / Non  Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Dispose-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?

No / Non  Yes / Oui



**PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉE		NATO					COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	
											A	B	C				
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																	
IT Media / Support IT / IT Link / Lien électronique																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 51307-12-1021
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION**

<b>13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme</b>			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) DANIEL BOISVERT Nadeau, Martin		Title - Titre CHIEF SERVICES TECHNIQUES	Signature <i>Daniel Boisvert</i>
Telephone No. - N° de téléphone 250-2	Facsimile No. - N° de télécopieur 514-457-9435	E-mail address - Adresse courriel martin.nadeau@vsc-aco.gc.ca	Date 2012-11-05
<b>14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme</b>			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Nadeau, Martin		Title - Titre SO chief SSI (CI)D	Signature <i>Martin Nadeau</i>
Telephone No. - N° de téléphone 514-457-3440	Facsimile No. - N° de télécopieur 514-457-9384	E-mail address - Adresse courriel martin.nadeau@vsc-aco.gc.ca	Date 2012-11-05
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
<b>16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement</b>			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
<b>17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité</b>			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Jacques Saumur		Title - Titre Contract Security Officer	Signature <i>Jacques Saumur</i>
Telephone No. - N° de téléphone 613-948-1732	Facsimile No. - N° de télécopieur 613-954-9171	E-mail address - Adresse courriel jacques.saumur@tpsgc-pwgsc.gc.ca	Date 6-NOVEMBER-2012

Jacques Saumur  
Contract Security Officer, Contract Security Division  
Jacques.Saumur@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
Tel/Tél: 613-948-1732 / Fax/Télé: 613-954-4171